

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

Les « Amis de l'Université » ont entrepris une enquête sur « Les échecs aux examens universitaires de première candidature ».

Ils ont interrogé les professeurs, membres de l'un des jurys d'examens de la première épreuve de candidature, à la Faculté de Philosophie et Lettres et à la Faculté des Sciences. Ceux-ci leur ont répondu avec beaucoup de gentillesse. Et toutes les réponses manifestent combien le progrès des étudiants leur tient à cœur.

Le présent bulletin publie, en les analysant, les résultats de cette enquête. C'est ainsi qu'on y trouvera, dans l'ordre de leur présentation, les réponses de MM. A. Severyns, S. Etienne, J. Hubaux, J. Paulus, F. Desonay, A.-L. Corin et P. Harsin, professeurs à la Faculté de Philosophie et Lettres, et celles de MM. M. Guillemin, L. Godeaux, A. Hautot, G. Guében, H. Brasseur et M. Dubuisson, professeurs à la Faculté des Sciences.

Nous formons le vœu que cette confrontation, par la voie du bulletin, soit la première d'une série d'autres, dans l'intérêt de l'Université et de ses étudiants.

LA RÉDACTION.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

de la

Université de Montréal

100, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K7

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

Les échecs aux examens universitaires de première candidature

A tort ou à raison, le nombre des échecs enregistrés aux épreuves qui terminent la première année d'études universitaires inquiète l'opinion. Les résultats de première année causent toujours quelque effroi dans l'opinion publique, à l'époque des sessions. Mais, chose plus grave, même l'opinion « éclairée », souvent peu au courant, il est vrai, des choses universitaires s'étonne du nombre des échecs et y voit un « mal » ou la manifestation de quelque « défaut d'organisation », d'ordre social ou d'ordre pédagogique, auquel il faudrait porter remède. L'opinion universitaire, elle-même, ne laisse pas d'être parfois plus ou moins impressionnée par cette situation. On entend périodiquement invoquer le nombre des échecs en première année comme une raison importante, parmi d'autres, qui militerait en faveur de l'instauration d'un examen d'entrée à l'Université (1).

Certes, ce n'est pas seulement en première année que la proportion des échecs peut paraître importante. Mais, en général, elle est habituellement et notablement plus forte en première année que dans les années ultérieures. Ce fait ne peut guère étonner. Ce qui pourrait étonner davantage, c'est qu'il puisse y avoir encore tant d'échecs dans les années ultérieures. Faut-il incriminer le changement d'orientation des études au fur et à mesure de la progression, ou bien la préparation insuffisante des récipiendaires, ou bien... l'insuffisante sélection en première année.

Tout le problème des échecs en cours d'études mériterait bien d'être soulevé. Il éclairerait d'ailleurs celui des échecs en première année. Mais celui-ci se présente sous un jour particulier, car il s'agit d'une année où doit se faire l'adaptation au régime des études universitaires de l'étudiant qui sort de l'enseignement moyen. L'adaptation de l'étudiant à ses études est un problème psychologique constant, renouvelé particulièrement au début de chaque année acadé-

(1) V. INSOC, Faut-il instaurer un examen d'entrée à l'Université? Enquête faite parmi les professeurs d'Université, Résultats présentés par G. Jacquemyns, Bruxelles, 1946.

mique. Mais, en première année, le régime des études se trouve complètement modifié pour le nouvel étudiant.

L'inquiétude que paraît maintes fois susciter, çà et là, le nombre des échecs en première année est peut-être fondée ou ne l'est peut-être pas. Ou mieux, il est possible qu'elle soit fondée et qu'elle ne le soit pas, tout ensemble, selon les aspects du phénomène.

En tout cas, il peut sembler utile d'étudier de plus près ce qui se passe, que ce soit pour dissiper des malentendus ou pour faire s'évanouir un faux problème, que ce soit pour préciser ce qui, réellement, fait problème et pour diagnostiquer en quoi réside éventuellement le « mal ».

* * *

Le Secrétariat des Amis de l'Université a considéré que la question méritait d'être posée et qu'il fallait s'adresser, en tout premier lieu, aux membres des jurys d'examens.

Les professeurs ont rarement l'occasion d'examiner ensemble les grands problèmes universitaires. La vie d'aujourd'hui est devenue, pour tout le monde, terriblement absorbante. Inutile de nous en plaindre. Mais en demandant à chacun son avis, il a paru que chacun aurait l'occasion d'y réfléchir au moment qu'il lui plairait et que ceci permettrait au moins une première confrontation par la voie du Bulletin. Pareille confrontation publique permet en même temps d'éclairer l'opinion. Une discussion générale, quand elle n'a pour but de gagner personne à quelque avis que ce soit, est toujours fructueuse. Elle fait mûrir les opinions.

Le Secrétariat des Amis de l'Université a demandé leur avis à tous les membres des jurys d'examens, qui fonctionnent à la fin de la première année d'Université dans les deux grandes facultés par lesquelles passent tous les futurs professeurs, les futurs juristes, les futurs ingénieurs et les futurs médecins, c'est-à-dire la Faculté de Philosophie et Lettres et la Faculté des Sciences.

Les « Amis de l'Université », en demandant l'avis de chacun, portaient de l'opinion commune qui s'exprime par « Il y a beaucoup d'échecs en première année », laissant à ceux qui étaient interrogés le soin de critiquer cette opinion vague, de préciser ce qu'elle peut signifier et dans quelle mesure elle peut être fondée. On souhaitait que les réponses se placent au point de vue du cours particulier professé par ceux qui répondaient, aussi bien qu'au point de vue de l'ensemble de l'épreuve. On souhaitait aussi que les réponses consistent en un exposé d'observations personnelles, suivies de suggestions chaque fois que leur auteur le jugerait nécessaire.

Le Secrétariat des Amis de l'Université avait estimé qu'il n'y avait pas lieu d'envoyer un « questionnaire » au sens propre du terme, de façon à laisser toute liberté à chacun de répondre selon son expérience personnelle et selon son inspiration. Toutefois, un certain

nombre de questions furent posées avec le caractère de simples indications exemplatives.

En voici la teneur à titre documentaire :

1. — Quel est l'ordre de grandeur de la proportion des échecs par rapport à ceux qui sont inscrits aux examens de la première candidature où vous enseignez ? A quel ordre de grandeur estimez-vous par rapport à l'ensemble, la proportion des échecs qui tiennent à une insuffisance constatée dans votre cours (soit exclusivement, soit partiellement) ?

2. — Quelles déficiences particulières notez-vous principalement chez vos étudiants (et dans l'ensemble et relativement à votre enseignement) ?

3. — A quoi tient principalement, selon vous, le grand nombre d'échecs constatés en première année ? Est-ce à l'absence des qualités nécessaires pour le genre d'études choisi ? Est-ce à l'insuffisance du travail accompli pendant l'année ? Est-ce à une insuffisance de la préparation générale des étudiants antérieurement à l'Université ?

4. — Quelles qualités estimez-vous particulièrement nécessaires aux jeunes gens pour mener à bonne fin les études qu'ils commencent sous votre direction (et pour se former intellectuellement dans la connaissance de la science que vous enseignez ? pour réussir l'épreuve sur ces matières ?

5. — Croyez-vous que le travail de vos étudiants soit suffisant en cours d'année : — en qualité ? — en quantité ?... A quelles recommandations estimez-vous qu'ils devraient être particulièrement attentifs et fidèles dans la conduite de leur travail ?

Croyez-vous que l'existence du « mois de bloque » (de plus en plus allongé) soit favorable *a*) au travail de l'année ; *b*) à la préparation de l'examen ?

6. — Quelles sont, selon vous, les autres causes générales d'échecs, qu'elles soient d'ordre physique, d'ordre intellectuel ou d'ordre moral ? qu'elles tiennent aux jeunes gens eux-mêmes et à leurs familles, à l'enseignement moyen, à l'état général du milieu ?

Quelle importance respective attribuez-vous aux diverses causes d'échecs ?

7. — Estimez-vous normal qu'il y ait *en fait* un grand nombre d'échecs en première année ? Considérez-vous que le rôle de la première année d'Université présente des caractères particuliers dans la formation des jeunes gens ? A-t-elle selon vous à remplir une fonction de sélection ?

* * *

Quelques professeurs interrogés se sont excusés de ne pouvoir malheureusement répondre par suite de circonstances diverses. Plusieurs ont fait part que les cours sur lesquels ils font passer des examens en première année sont inscrits aux programmes de sections qui comptent, chaque année, un très petit nombre d'élèves. Ils ont estimé que, dans ces conditions, leur expérience personnelle des examens de première année était trop limitée. Nous nous inclinons devant leurs scrupules, mais nous les regrettons, car nous sommes

certains qu'ils auraient apporté des aperçus intéressants et utiles à cette petite enquête.

Le nombre des réponses s'élève à treize, sept pour les premières candidatures en philosophie et lettres et six pour les premières candidatures en sciences et pour les premières candidatures ingénieur civil.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire intégralement ces treize réponses. Il est frappant, en effet, d'où qu'elles viennent, de constater l'accord qu'elles manifestent dans leur ensemble.

I. — FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Nous commençons par la réponse de M. Albert SEVERYNS parce qu'au seuil du problème, elle établit et commente, de façon précise et détaillée, les données numériques relatives aux examens de première année :

Dans les quelques notes qui suivent, je veux m'en tenir à la première candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en droit et aux licences (histoire, philologies classique, romane, germanique) et commenter les résultats des deux sessions de juin et septembre 1949, que j'ai eu l'honneur de présider.

L'expérience porte sur moins de deux cents étudiants; mais les chiffres, précis et contrôlés à la source, autorisent des conclusions qui gagneraient à être comparées avec celles que suggèrent les autres secteurs de la première année.

Pour ne pas fausser les données initiales, il nous faudra éliminer de nos statistiques les « assimilés aux ajournés », c'est-à-dire ceux qui ont produit une excuse valable pour ne pas se présenter aux examens, soit à la première, soit à la seconde session.

Nous étudierons successivement la première session, la seconde session et les résultats d'ensemble.

1. — Première session

Ces examens sont les plus instructifs, parce qu'ils nous éclairent sur le comportement des étudiants lors de leur premier contact ⁽¹⁾ avec un jury universitaire. Voici les chiffres.

	Examinés	Ajournés	Pourcentage
Droit	125	63	50%
Sections ⁽²⁾	37	22	59%

⁽¹⁾ Je ne tiens pas compte des « répétants », pour lesquels je n'ai pas, en ce moment, de statistique précise. Si l'année prochaine, à la même époque, les « Amis de l'Université » rééditent l'enquête d'aujourd'hui, je ne manquerai pas d'examiner le devenir des ajournés définitifs de 1949.

⁽²⁾ Voici les chiffres pour chaque section. Histoire : 1 ajourné sur 3 (33%). Classique : 3 ajournés sur 5 (60%). Romane : 5 ajournés sur 8 (62%). Germanique : 13 ajournés sur 21 (62%).

Ainsi, la moitié des futurs juristes échouent à la première session. Bien que nous soyons assez loin des 60 à 65 % qu'une espèce de légende voudrait accréditer, le pourcentage n'en est pas moins lamentable et ne demande pas de commentaire. Notons seulement que le contingent des ajournés est fourni pour un tiers par ceux qui se dérobent — tout ou partie — aux épreuves avec l'espoir d'un repêchage en seconde session.

Dans les quatre sections préparant aux licences, les résultats sont plus décevants encore : 59 % d'échecs au premier essai !

Une chose est claire : en première candidature, les élèves des sections réussissent aujourd'hui moins bien que leurs camarades juristes. Avant quarante, les sections brillaient non seulement par l'application — qui reste entière — mais encore et surtout par l'excellence générale de leurs élèves. A quelques exceptions près ⁽¹⁾, les meilleurs éléments boudent les études menant à des carrières dont on leur a dit que les perspectives d'avenir n'étaient pas immédiates. Il y a là un symptôme des plus inquiétants, si l'on songe que les quatre sections forment les futurs professeurs de belles-lettres dans notre enseignement secondaire.

2. — Seconde session

Voici d'abord les chiffres.

	Examinés	Ajournés	Pourcentage
Droit	62	37	59 %
Sections (2)	26	17	65 %

Les candidats juristes continuent d'être supérieurs, dans l'ensemble, à leurs camarades des sections, mais, de part et d'autre, le nombre relatif d'échecs augmente de la première à la seconde session : au droit, il passe de 50 à 59 %, dans les sections de 59 à 65 %.

Cette augmentation caractéristique n'est pas due — il s'en faut ! — à une plus grande sévérité des examinateurs. Elle a son origine dans le fait que la seconde session est alimentée par deux catégories d'« impétrants » : une minorité de « nouveaux », qui se présentent pour la première fois devant le jury, et un imposant bataillon d'« anciens », ajournés qui risquent leur chance une seconde fois. Sur les 62 examinés au droit et les 26 examinés dans les sections, il y avait, respectivement, 50 et 20 ajournés de juin. Or, tandis que les « nou-

(1) En voici un exemple frappant. En philologie classique, il y a 3 échecs sur 5 étudiants examinés; mais les deux admis réussissent d'emblée avec grande distinction.

(2) Voici les chiffres pour chaque section. Histoire : 1 ajourné sur 1 (100%). Classique : 2 ajournés sur 3 (66%). Romane : 1 ajourné sur 4 (25%). Germanique : 13 ajournés sur 18 (72%).

veaux » en seconde session échouent à concurrence de 50% (1), les « anciens » y échouent à concurrence de 62% au droit et de 70% dans les sections (2).

Les chiffres confirment ici l'impression de la plupart des interrogateurs : les ajournés qui se représentent répondent moins bien que les « nouveaux » à leur premier essai. On peut dès lors affirmer que, sauf cas exceptionnels, les ajournés de la première session font baisser le standing de la seconde session.

3. — Résultats d'ensemble

Rappelons, en les confrontant, les chiffres des deux sessions.

	Examinés	Ajournés	Pourcentage
Droit	125 et 62	63 et 37	50% et 59%
Sections	37 et 26	22 et 17	59% et 65%

Il est bien vrai qu'il y a eu, pour les deux sessions réunies, 187 examens et 100 ajournements au droit, 63 examens et 39 ajournements dans les sections. Mais étant donné que la plupart des ajournés de juin se représentent en septembre, les interrogateurs n'ont eu devant eux que (125 + 12) 137 futurs juristes et (37 + 6) 43 futurs professeurs. Ce qu'il importe de savoir c'est la proportion d'échecs de ces 180 étudiants après un ou deux essais.

Voici donc les chiffres définitifs.

Sur 137 futurs juristes, 50 ont échoué, soit 35%.

Sur 43 futurs professeurs, 19 ont échoué, soit 44%.

Si la curieuse proportion des échecs entre les deux groupes se maintient avec constance, les échecs eux-mêmes sont moins nombreux que ne le faisait prévoir chaque session prise en particulier. C'est par le jeu des repêchages que les chiffres se trouvent ainsi bouleversés : au deuxième essai, 27 ci-devant ajournés (19 juristes, 8 professeurs) ont été jugés dignes d'entrer en seconde candidature l'année prochaine.

Pour voir ce que représente au juste cette seconde récolte, imaginons un moment ce qu'auraient été les résultats s'ils étaient acquis après un essai unique. Dans cette hypothèse, 69 étudiants sur 137 (50%) auraient échoué au droit, 25 étudiants sur 43 (58%) auraient échoué dans les sections. On peut donc affirmer que le repêchage fait entrer en seconde année 15% de futurs juristes et 14% de futurs professeurs dont la plupart sont insuffisamment préparés et dont il sera curieux d'étudier les résultats l'année prochaine.

Quoi qu'il en soit, des chiffres qui précèdent, il semble résulter que les interrogateurs de première année en philosophie et lettres, loin

(1) Savoir : 6 sur 12 au droit, 3 sur 6 dans les sections.

(2) Savoir : 31 sur 50 au droit, 14 sur 20 dans les sections.

d'être féroces, comme on le dit communément, pèchent peut-être par excès d'indulgence.

* * *

Ainsi la proportion des échecs en première candidature en philosophie et lettres n'est pas aussi grande qu'on le croit communément. Et c'est peut-être parce qu'elle est trop réduite que l'on souffre de la préparation insuffisante de nombre d'étudiants en cours d'études et de la proportion importante des échecs que subissent ceux qui ont passé le cap de la première année. « Les interrogateurs de première année... pèchent peut-être par excès d'indulgence ».

M. Servais ETIENNE écrit que « le nombre des échecs aux examens de première candidature est juste ce qu'il faut » :

Mes chers collègues,

Je laisse de côté comme n'étant pas en discussion les considérations sociales qui sont peut-être à la source de votre inquiétude. Le problème est important, sans doute, mais il ne nous intéresse pas plus particulièrement qu'il n'intéresse tous les citoyens soucieux de trouver comment on pourrait bien tirer parti des incapables ou, mieux encore, comment il faudrait s'y prendre, dès le ventre de notre mère, pour rendre finalement chacun de nous utile à soi-même et aux autres.

Mais, à côté de préoccupations qui nous sont communes, il me semble que la génération actuelle nourrit un sentiment que nous ne connaissons pas : le sentiment sociologique; je veux dire celui qui, par exemple, vous incite à parler des étudiants comme s'ils étaient autant d'élèves d'un élevage. Ainsi, vous demandez : « Croyez-vous que le travail de vos étudiants soit suffisant en cours d'année ? » Le travail de mes étudiants ? cela n'existe pas : il y a le travail des bons et des très bons et, à la rigueur, le sabotage des médiocres et des mauvais. A l'Université, nous avons affaire à des individus.

Dans ces conditions-là, je ne vois pas, je l'avoue, la justification de votre questionnaire et je n'en saisis pas non plus la portée. Rien d'étonnant donc si je répons à côté et m'en voilà excusé d'avance.

A moins d'admettre que la prétention du premier venu régulièrement inscrit constitue la principale et quasi suffisante condition de son passage, le nombre des échecs aux examens de première candidature n'est pas très élevé; il est juste ce qu'il faut. Lorsque nous examinons cent élèves dont soixante répondent mal, nous ne laissons pas passer ces soixante-là; mais aux autres examens, c'est la même chose : là non plus nous ne laissons pas passer les élèves qui répondent mal. Bien entendu, l'examen de première année vise à une sélection; mais pas plus que les examens des autres années. Si, en première candidature, le nombre des échecs est apparemment très

élevé (par rapport à quoi ? je me le demande), cela n'a rien à voir avec la nature de l'enseignement de cette année-là ni avec la nature de l'examen, c'est tout bonnement parce qu'il se présente trop de mal lotis qui y viennent tenter leur misérable chance.

Mais enfin, supposons que le nombre des échecs en première candidature soit très élevé. Au lieu de vous réjouir de cet heureux nettoyage, vous vous demandez à quoi cela tient, comme s'il y avait là quelque chose de regrettable pour nos études.

A quoi cela tient ? Je ne sais que répondre.

Quand des étudiants américains se présentent à nous, ils veulent absolument nous informer de leur poids. Eh bien, déjà de ce point de vue zoologique, il ne serait peut-être pas si facile que cela de juger à vue de nez pourquoi l'un est plus gras que l'autre. Et vous attendez d'un ignorant comme moi, qui ne sais rien de la personne ni de la famille de mes cent ou deux cents élèves annuels ni des milieux divers que chacun a dû fréquenter, qui ne sais rien du profit inégal que chacun a retiré de l'enseignement moyen, qui n'ai pu procéder à aucune enquête, même superficielle, concernant des circonstances si laborieuses à déceler, si délicates à apprécier, et qui ne sont tout de même pas mesurables sur la bascule, vous attendez de moi que je vous indique l'importance relative de chacune d'elles !

Non, il y a des jeunes gens faits pour l'étude et d'autres qui ne le sont pas. Je n'ai jamais constaté que l'aisance ou le besoin, l'entourage, le physique, le moral, le social, etc. conditionnaient le succès ou l'échec : il n'existe pas de rapport constant ni même de vague dépendance discernable entre ces choses, et nous ne pouvons parler d'elles comme si elles étaient causes et effets les unes des autres.

Vous demandez quelles qualités sont nécessaires aux étudiants ? Toutes, vous le savez bien : l'intelligence, l'attention, la mémoire, le goût du travail. L'Université ne doit pas s'encombrer de figurants en quête de je ne sais quelles recommandations et appliquant je ne sais quelles recettes.

Selon moi, le problème ne se pose pas de savoir pourquoi certains jeunes gens sont trop faibles, trop paresseux ou trop étourdis pour passer un simple examen de première candidature (c'est bien de ceux-là qu'il s'agit, n'est-ce pas ?) il est de savoir ce que la société va faire de ces pauvres diables en dehors de l'Université.

* * *

La réponse de M. Jean HUBAUX souligne le caractère d'année de transition que présente la première candidature :

L'enquête entreprise par l'Association des Amis de l'Université de Liège relativement aux échecs en première candidature paraît impli-

quer deux faits : 1^o Les échecs sont, proportionnellement, plus nombreux qu'auparavant; 2^o ils sont plus regrettables en première candidature qu'en toute autre année. Manquant d'information quant au *primo*, je voudrais faire observer, à propos du *secundo*, que si, sur cent étudiants qui s'inscrivent en première année, il ne doit guère en parvenir que la moitié, tout au plus, en dernière licence ou en dernier doctorat, c'est en première candidature qu'il vaut le mieux arrêter les cinquante moins bons. J'aime à croire que tout le monde, à commencer par les récipiendaires eux-mêmes, se déclarera d'accord sur cette formule : PRINCIPIIS OBSTA.

De la sorte, je me trouve amené à répondre affirmativement aux trois demandes groupées dans le questionnaire sous la rubrique 7^o. Oui, j'estime normal qu'il y ait *en fait* un nombre *relativement* grand d'échecs en première année. Oui, je considère la première candidature en philosophie et lettres comme une année de transition entre l'atmosphère de l'enseignement moyen et le climat universitaire proprement dit. Considérons qu'en Belgique nous n'avons rien d'autre qui corresponde, tant bien que mal, à ce que le programme français des lycées et collèges appelle « l'année de philosophie ». Ce n'est pas à dire que je souhaite la création d'une classe de « première supérieure »; la discussion de ce projet nous entraînerait trop loin.

Oui, enfin, j'estime que la première année d'Université doit remplir une fonction de sélection; s'il est une occasion d'opérer un triage raisonnablement sévère, c'est bien l'épreuve de première candidature.

On voudra bien m'excuser si je ne répons pas aussi directement aux autres points du questionnaire; d'autres, plus qualifiés, s'en chargeront. J'avoue, en toute modestie, qu'en ces matières difficiles, mes opinions varient d'une année à l'autre, quand ce n'est pas d'un examen à l'autre...

Je voudrais tirer quelques déductions de la formule à laquelle nous nous sommes arrêtés : la première candidature, année de transition. Ces déductions, je demande à pouvoir les présenter sous la forme de deux souvenirs personnels.

Après avoir fait de bonnes humanités, un étudiant de philologie classique fut « ajourné » en première candidature, en juillet et en octobre. Sur mes instances répétées, il doubla sa première candidature. Cet étudiant poursuivit ensuite ses études sans accroc, et les termina brillamment. Il devint mon assistant à l'Université de Liège. Il est actuellement professeur de rhétorique dans un des grands athénées du pays et auteur de publications remarquées. Je souhaite que les étudiants qui liront ces lignes méditent sur le précédent qu'elles rapportent. Un échec n'a rien de déshonorant; il n'en subsiste aucune trace homologuée sur les diplômes qui seront conquis dans la suite; un échec n'arrête aucune carrière; il est souvent utile de doubler une année d'université : on aurait tort de considérer cette perspective comme une catastrophe.

Me tournant maintenant vers les maîtres qui ont l'honneur d'enseigner en première candidature, honneur que je partage depuis près de vingt ans, je rappelle à notre commune intention quelques images déjà lointaines hélas ! de ma propre biographie. Je suis entré à l'Université en première candidature en 1911 ; je sortais du bon vieux collège Marie-Thérèse de Herve et j'avais participé au concours général. Mon palmarès n'y avait pas été trop mauvais : un prix, un accessit, deux mentions, une nomination.

Ceci dit, je tiens à ce qu'il soit bien établi par ailleurs que ma « formation générale » présentait pas mal de lacunes. C'est ainsi, par exemple, que je n'avais jamais entendu parler de l'*Ecbasis captivi*, ni du Gréco. J'ignorais qui était Robert Macaire et, peu curieux d'héraldique, je ne savais trop ce qu'on entendait par « sable » et par « sinople »...

Et puisque je suis en veine de confidences, voici ce que je trouve encore dans ma mémoire, en confrontant les souvenirs du petit *bleu* que je fus avec mes expériences actuelles de vieux professeur. Quand j'étais en première candidature, je ne saisisais pas trop distinctement ce que recouvraient des termes comme « objectif et subjectif », ou encore « expressionnisme et impressionnisme », ou même « relatif et absolu ». C'est peu à peu, et douloureusement, que ces notions et bien d'autres me sont devenues familières, *au cours de ma première candidature*, ou encore après ; c'est à l'Université (naturellement !) que s'est formé mon vocabulaire universitaire. On ne va pas penser, j'espère, que c'est dans un accès de cynisme ou de masochisme que j'ai cru devoir étaler ici quelques-unes de mes ignominies d'adolescent ?

Enfin, un dernier souvenir. J'ai beaucoup appris, en première candidature, parce que j'y ai trouvé — ou pris — le temps de beaucoup lire.

— Des romans, sans doute ?

— Oui, Monsieur, des romans ! Pas seulement des romans, mais, tout de même, pas mal de romans.

* * *

C'est la nécessité d'une adaptation que M. Hubaux a soulignée. M. Jean PAULUS montre aussi que l'effort d'adaptation, le plus souvent, porte ses fruits l'année suivante :

1. La proportion des échecs en première candidature en philosophie et lettres s'élève habituellement aux quelque deux cinquièmes du nombre des inscrits. Il est rare que ces échecs tiennent à une infériorité dans une seule des matières enseignées, et exceptionnel qu'ils ne portent que sur la psychologie. Faut-il s'émouvoir de ce chiffre ? Si l'on réfléchit que les études universitaires l'emportent nécessairement en difficulté sur les humanités, et que, d'autre part, bon nombre

des ajournés réussiront l'année suivante, après un effort d'adaptation à ce nouveau genre d'études, on ne trouvera plus, sans doute, que la situation ait un caractère tellement tragique.

2. Parmi les élèves qui réussissent, quelques-uns font des examens brillants et donnent au professeur l'impression réconfortante de n'avoir pas perdu sa peine. Mais beaucoup ne dépassent pas une moyenne assez médiocre. Cette médiocrité tient, soit au milieu où les étudiants se sont développés, soit à leur personnalité individuelle.

3. Quant au milieu d'abord : nous ne devons pas oublier, malgré que nous en ayons, que Liège n'est qu'une honorable ville de province, bien inférieure, pour la vitalité intellectuelle, à des centres tels que Paris ou même Bruxelles. Ajoutons que beaucoup de nos étudiants appartiennent à la petite bourgeoisie ou viennent de la banlieue industrielle ou rurale, c'est-à-dire de milieux où le souci et le culte des choses de l'esprit passent forcément à l'arrière-plan. Certes, les athénées et collèges qu'ils ont fréquentés auraient dû remédier à cette déficience. Mais ceux-ci reflètent le milieu, beaucoup plus qu'ils ne le modifient, et n'atteignent donc que très imparfaitement le but qu'on leur assigne. Ils sont, d'ailleurs, sous des uniformités apparentes, de valeur fort inégale.

4. Si importante qu'apparaisse l'influence de l'environnement, il faut aussi faire la part des facteurs constitutionnels et personnels. On ne manquera pas de parler ici de différences d'intelligence et d'aptitudes, mais celles-ci — vu le rôle de l'effort et les compensations toujours possibles — nous paraissent secondaires, sauf dans les cas extrêmes. Le facteur capital d'où dépend le succès dans les études, réside dans la *curiosité intellectuelle*, cette curiosité elle-même étant fonction de cette donnée première et irréductible, tellement variable avec les individus : la *vitalité*. Nous ne devons pas trop regretter que l'enseignement universitaire ne soit pleinement accessible qu'à une élite. Le mettre à la portée de tous n'irait pas sans l'adultérer.

Bien entendu, il appartient au professeur et à l'enseignement qu'il donne de provoquer et de tenir en haleine la dite curiosité. Celle-ci s'attache plus volontiers à ce qui est *neuf*. Or, le programme de première candidature comporte nombre de matières, comme l'histoire et le latin, qui sont depuis longtemps familières aux étudiants, si même la façon proprement universitaire de les traiter est nouvelle.

Ce sont là de mauvaises conditions pour provoquer un vif mouvement d'intérêt. D'autres comme la psychologie et la philosophie, sont abordées pour la première fois et bénéficient de l'attrait de l'inédit. Mais peut-être leur difficulté plus grande contrebalance-t-elle cet avantage initial.

Après les intérêts spéculatifs et la curiosité désintéressée, interviennent les mobiles utilitaires. Un étudiant s'intéressera volontiers à une branche dont il sait qu'elle lui sera d'un secours constant

dans sa vie professionnelle. A ce point de vue, les deux années de candidature en philosophie et lettres sont quelque peu défavorisées, puisqu'elles ne visent en principe qu'à la culture générale.

5. Dans la mesure où jouent les intérêts spéculatifs ou professionnels, il y a chance que l'étudiant commence à travailler dès le début de l'année, et que les résultats de ce travail soient durables. Si son seul but est de réussir l'examen, il est fatal qu'il ne se mette au travail qu'au moment où l'examen approche. La pratique de la période de « bloque » me paraît donc tenir aux facteurs fondamentaux énumérés plus haut.

6. En dépit de ses imperfections non contestables, il me semble que le système actuel d'organisation des cours et des examens n'est pas tellement mauvais. Nos examens seraient critiquables s'ils prétendaient enseigner sur les connaissances acquises d'une façon durable par les récipiendaires dans un champ d'études déterminé. Mais j'ai toujours pensé que les examens universitaires étaient moins des *tests de connaissance* au sens strict que des *tests d'intelligence générale* ou même de *personnalité*. Ils instruisent sur la maturité du candidat, sa vivacité intellectuelle, la façon dont il organise son travail et emploie son temps. C'est pourquoi je suis persuadé que leurs résultats seraient en corrélation notable avec les succès professionnels ultérieurs.

Si je souhaitais une réforme, elle serait d'un ordre plus ambitieux et porterait sur les programmes dont je voudrais qu'ils rompent davantage avec ceux de l'enseignement moyen, et apportent, soit des sujets de méditation nouveaux (notions sur la vue scientifique actuelle de l'univers; histoire des sciences; biologie et sociologie), soit des techniques maintenant indispensables à tous (telle, la statistique).

7. Deux mots pour terminer en ce qui concerne la branche que j'enseigne: la psychologie. J'ai indiqué qu'il s'agissait là d'une branche nouvelle, de nature à provoquer l'intérêt. Mais c'est aussi une branche difficile et qui n'est pleinement assimilable qu'à un âge qui dépasse beaucoup celui de nos candidats. Enfin c'est — au sein d'un programme à tendance « littéraire » — une branche essentiellement « scientifique » qui se situe dans le prolongement de la biologie, et suppose, comme cette dernière, des notions de physique et de chimie.

C'est ici que je mentionnerai la lacune fondamentale la plus fréquemment constatée par moi chez les récipiendaires, et responsable d'un nombre notable d'échecs en psychologie.

Il est entendu que les humanités gréco-latines sont à prédominance « littéraire », mais non moins admis qu'elles doivent ouvrir leurs élèves à l'esprit mathématique et scientifique, et leur donner quelques notions essentielles de physique, chimie et biologie. Beaucoup d'établissements négligent ce soin et considèrent qu'il est inutile de pousser dans le sens scientifique des étudiants qui s'orientent vers les Facultés de Philosophie et de Droit. Pratique utilitaire et bornée, qui est la négation même de l'idéal des humanités, et qui rend passablement difficile aux dits étudiants l'assimilation de la psychologie

et de ses fondements. Nombre d'entre eux manquent de toute familiarité avec l'esprit scientifique, la notion d'expérience, celle de loi. Il n'est pas rare qu'ils confondent les excitants physiques de la vue et de l'ouïe, qu'ils intervertissent atome et molécule, ou identifient molécule et cellule!

Il serait donc à souhaiter que les athénées et collèges visent davantage à former des hommes et des esprits complets, et non des « scientifiques » ou des « littéraires » exclusifs. Ceci nous entraînerait d'ailleurs fort loin, et jusqu'à une critique de l'organisation actuelle de nos universités, et de la séparation tranchée en Faculté des Lettres et Faculté des Sciences, séparation dont Lucien Fèbvre notait naguère le caractère désuet et l'influence malheureuse sur des disciplines nouvelles qui, telles l'économie politique et la psychologie, se situent à peu près à mi-chemin des sciences et des lettres.

* * *

M. Paulus a mis en cause l'affaiblissement culturel du milieu, le manque de curiosité intellectuelle et les programmes de l'enseignement moyen.

M. Fernand DESONAY limite la portée de sa réponse à la section de philologie romane. Il fait aussi certaines observations relatives au milieu familial et à la préparation des jeunes gens par l'enseignement moyen :

Je commencerai par une « restriction du seuil » : seuls les étudiants en philologie romane et, mais à l'occasion d'un cours à option, les étudiants en histoire présentent devant moi l'examen de première candidature; mon expérience est donc limitée.

D'autre part, il faut, me semble-t-il, tenir compte du fait que les étudiants qui se destinent au professorat se recrutent, en général, parmi les plus travailleurs, sinon parmi les mieux doués.

Troisième remarque : la faible population de nos salles de cours est un obstacle à l'absentéisme; nos étudiants sont assidus, ce qui n'est pas toujours le cas pour ce qu'il est convenu d'appeler les « grands cours ».

Mes remarques ne porteront que sur mon expérience d'examineur en philologie romane. Les étudiants, qui suivent mes cours 3 heures par semaine sont tenus de présenter deux épreuves : l'une, orale, qui porte sur la première partie du cours d'*Encyclopédie de la philologie romane*; l'autre, écrite, qui consiste en une série de travaux d'explication de textes (*Exercices philologiques sur le français*). C'est cette seconde épreuve qui revêt, à mes yeux, le plus d'importance; et de loin. Les travaux écrits s'échelonnent sur toute l'année académique : au nombre de cinq ou six. L'étudiant qui n'a pas obtenu pour les dits travaux une moyenne satisfaisante n'est pas considéré comme apte à poursuivre des études de philologie romane : un futur professeur de français doit écrire correctement, voire avec élégance; il doit,

en tout cas, comprendre les textes qu'il sera chargé d'expliquer, plus tard, à ses élèves. Voilà le critère. Il se fonde moins sur les connaissances emmagasinées par la mémoire que sur les capacités.

Je réponds, à présent, aux différents points du questionnaire.

1) 10 étudiants et étudiantes se sont inscrits pour l'examen de première candidature (dont 2 pour l'épreuve complémentaire en philologie romane, l'inscription principale ayant été prise à la candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit); 3 ont réussi, dont 1 avec distinction. La proportion des échecs serait donc, à la session de juillet, de 7 sur 10.

Je tiens, d'ailleurs, à faire observer que 19 étudiants et étudiantes fréquentaient l'auditorium au début de l'année scolaire. Les 9 « manquants » n'ont pas disparu : pas tous, du moins. Certains se sont dirigés vers les études juridiques; d'autres, prudemment, ont présenté en juillet l'épreuve de première candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit, quitte à subir en seconde session l'épreuve complémentaire en philologie romane. Des 19 qui avaient pris le départ, 11 (si je m'en rapporte aux inscriptions pour la session de septembre) entendent persévérer. Il n'était pas inutile de signaler ce « déchet » (8 sur 19), qui ne tient pas seulement aux éliminations de la première session, mais qui est dû aussi au découragement qui s'empare de certains étudiants devant les piètres résultats de leurs travaux écrits, corrigés par le professeur au cours de l'année académique.

À m'en tenir aux notes méritées par les travaux écrits, 4 étudiants (au lieu de 3) auraient dû, normalement, réussir en juillet. Si je table sur les 10 inscrits de la première session, la proportion des échecs, en ce qui me concerne, serait, par conséquent, de 6 sur 10. J'ajoute que l'étudiant qui a obtenu la distinction est aussi celui que je classais premier.

2) Il n'est pas question d'incriminer, chez les étudiants, un manque d'application. Je les crois, pour la plupart, remplis de bonne volonté; certains manifestent même de l'enthousiasme.

Ce qui leur manque le plus, c'est la connaissance de leur langue maternelle. Ils écrivent pauvrement; leur vocabulaire est rudimentaire; ils ignorent les éléments de la ponctuation. J'accorde que l'orthographe ne laisse pas trop à désirer (sauf exceptions). Et, tout de suite, je veux mettre le doigt sur la plaie : les programmes de l'enseignement secondaire sont mal faits; trop d'histoire littéraire, trop de « théorie » littéraire (qu'est-ce que le discours? qu'est-ce que le drame?...); trop peu de grammaire; trop peu d'exercices — écrits ou oraux — d'explication de textes. Sans doute, les étudiants pourraient se montrer plus curieux; mais ils sont aussi victimes d'une mauvaise préparation.

3) Je viens d'aborder, par la tangente, ce point 3. Mais je tiendrais, cependant, à relever que les étudiants eux-mêmes sont, en partie, responsables de leurs malheurs au tapis vert. Il n'est pas rare qu'un

élève très « moyen », pour ne pas dire médiocre, demande à être dispensé de l'obligation de remettre au professeur tel travail écrit.

Quant aux « qualités nécessaires pour le genre d'études choisi », je ne crois pas, pour ma part, à l'orientation professionnelle; à moins qu'il ne s'agisse de technique. Tout donne à penser, d'ailleurs, que, si l'étudiant s'est inscrit en philologie romane, c'est qu'il éprouve une certaine inclination pour le français. Les matières strictement « philologiques » du programme pourront bien le déconcerter; mais l'expérience nous enseigne que ce n'est qu'exceptionnellement qu'un tempérament « littéraire » se verrait arrêté dans son élan par des difficultés qui viendraient de la grammaire historique ou de la grammaire comparée.

4) Les qualités que je recommande aux romanistes de désir? J'y insiste, — peut-être lourdement, — mais je crois devoir y insister: qu'ils sachent s'exprimer oralement et par écrit. Et, de plus, qu'ils aient, comme on dit, de la lecture. Tant mieux s'ils ont des lettres!

5) Nos étudiants devraient avoir le goût — et les loisirs — de lire davantage. Ils devraient s'astreindre à écrire, chaque jour, ne fût-ce qu'une dizaine de lignes. Il ne s'agit pas de journal intime, mais d'un exercice de style. Rien ne s'apprend comme l'art d'écrire. Encore faut-il écrire beaucoup, beaucoup raturer, beaucoup déchirer.

Je reconnais le premier que les matières qu'il faut s'assimiler pour l'examen — je pense à certains cours « généraux » — requièrent, de l'étudiant, trop d'efforts, surtout en première année où n'est pas encore mise au point la méthode de travail.

Le « mois de bloqué » n'a, pour moi, aucun sens. Je n'accorde aucune importance aux épreuves de mémoire: seul compte, à mes yeux, le travail de l'année (en l'occurrence, les travaux écrits). Mais il me paraît évident que rien ne sert de préparer à partir de Pâques un examen qui doit sanctionner le travail de toute l'année académique.

6) Les causes générales d'échecs?

Causes d'ordre physique? Certes. Beaucoup d'étudiants sont sous-alimentés; et il y a, qui se font et qui se feront encore sentir, les séquelles de la guerre.

Causes d'ordre intellectuel? Je crois que la qualité du cerveau humain est une « constante »; et nos jeunes gens ont des moyens de s'informer, sinon de se cultiver (je songe, par exemple, aux voyages, rendus si faciles de nos jours), que n'avaient pas leurs aînés.

Causes morales? Veut-on parler du déclin de la culture générale? Il n'est que trop vrai que l'époque est aux « gagners d'argent »; mais nous n'allons pas faire ici le procès de la civilisation de l'an 49...

Ce que je crois, c'est que le milieu familial, dans bien des cas, n'est pas de nature à « porter » l'étudiant en lettres. La culture littéraire, qu'on le veuille ou non, ne s'accommodait guère que d'un milieu social donné. Il faut avoir appris à aimer les livres à travers les vitres de la bibliothèque paternelle. Pareille règle n'est pas absolue, je le sais;

et le génie fera toujours sa trouée. Mais nous envisageons la masse de nos étudiants.

Des programmes de l'enseignement moyen, j'ai dit ce que je pensais; et je tiens à souligner que je ne songe nullement à mettre en accusation les professeurs.

Le milieu en général? N'allons pas reprendre les lamentations du premier vers du premier texte littéraire français connu : « Qu'il faisait bon vivre au siècle ancien! »... Il reste que les études dites « désintéressées » attirent de moins en moins nos jeunes gens. Pour leur donner tort, il faudrait avoir l'âme de ce Diogène qui se contentait de son tonneau.

7) Si j'estime normal qu'il y ait, *en fait*, un grand nombre d'échecs en première année? Pas le moins du monde.

On pourrait rêver d'une année où les étudiants réussiraient dans la proportion de 9 sur 10, voire de 10 sur 10. Il faut absolument enlever de l'esprit du public, et surtout des parents (et aussi des étudiants eux-mêmes), cette idée que les professeurs décident d'éliminer, systématiquement, tel pourcentage d'examinés.

La première année d'université doit remplir, bien sûr, une fonction de sélection; mais cela n'a rien à voir avec le nombre des échecs. 19 étudiants et étudiantes s'étaient fait inscrire, en 1948, à nos cours de philologie romane; s'ils avaient été aptes, tous les dix-neuf, à poursuivre ces études philologico-littéraires, pas un seul — je l'affirme de la manière la plus formelle — n'eût échoué. Mais que, demain, 19 autres viennent à s'inscrire et qu'ils soient tous jugés incapables, ils resteront tous les dix-neuf sur le carreau. Tout le problème est là.

* * *

M. A.-L. CORIN a fait porter sa réponse sur la section de philologie germanique. Il l'intitule « Conjectures sur les causes » des échecs. Il relève notamment P « inflation universitaire », l'accroissement du nombre de jeunes filles, l'esprit utilitariste, le climat de la vie actuelle, la surcharge des programmes et l'insuffisante préparation en allemand :

Parmi les étudiants de première candidature en philosophie et lettres (philologie germanique) qui se sont présentés aux examens, 52% ont échoué; si l'on y ajoute les élèves inscrits, mais qui n'ont pas subi l'épreuve, le pourcentage s'élève à 65%.

Pour établir de façon rigoureuse les causes de ces trop nombreux échecs, il faudrait une enquête minutieuse sur chaque cas particulier. Il est notamment vraisemblable que certaines déficiences peuvent avoir leur raison lointaine dans la sous-alimentation pendant l'adolescence, ou dans les conditions de travail impropres à la concentration de l'esprit.

Pourtant, le pourcentage élevé de ces échecs fait présumer qu'ils sont dus, pour une grande part, à des causes plus ou moins générales, les unes étant communes aux étudiants de toute espèce, les autres s'appliquant à des groupes plus limités.

Parmi celles-là, on comptera l'inflation universitaire ou, si l'on veut, la « démocratisation » inconsidérée des études supérieures. Car, s'il est souhaitable que celles-ci soient réservées aux meilleurs, sans acception de « privilèges de classes », et qu'un apport de forces neuves venant des couches sociales modestes ou laborieuses vivifie les professions libérales et le corps des fonctionnaires, il est constant que le choix de ces éléments se fait avec trop peu de rigueur, sans être compensé par une élimination des médiocrités issues de milieux traditionnellement cultivés. Or, médiocrité pour médiocrité, celle qui est soutenue par une tradition et une ambiance de culture atteindra toujours à des résultats plus satisfaisants que celle qui doit tout tirer de son propre fonds, en lutte, parfois, avec l'incompréhension de son entourage.

La ruée vers les études supérieures est, d'autre part, caractérisée par une participation importante de l'élément féminin, qui, en certains cas, n'est pas loin d'égaliser le contingent masculin. Le phénomène n'a rien que de naturel dans les disciplines qui mènent à l'enseignement : il est en rapport normal avec la multiplication des lycées de jeunes filles et le nombre croissant de leur population.

Mais qui voudrait contester qu'un certain nombre de jeunes filles viennent à l'Université avec des intentions étrangères à l'esprit de recherche ou simplement d'étude ?

Ainsi s'explique peut-être le pourcentage légèrement plus élevé d'échecs chez les étudiantes.

Loin de moi de vouloir prétendre que la totalité ou même la majorité des étudiants viennent à nous par vocation ! Comme toujours, jeunes gens aussi bien que jeunes filles entreprennent souvent des études universitaires uniquement pour « décrocher », avec un maximum de chances et un minimum d'efforts, le diplôme qui leur assurera un gagne-pain, ou une situation qu'ils imaginent socialement supérieure à celle de leurs parents ; il n'est pas rare qu'ils le fassent sous la pression de ceux-ci.

Le souci de se « faire une place au soleil » est légitime. Mais, s'il ne s'accompagne pas d'un intérêt réel, voire d'enthousiasme pour les études entreprises, le résultat ne peut être que médiocre et, si l'élève n'a pas certaines « facilités », peu satisfaisant, voire lamentable.

On peut affirmer aussi que le climat de la vie actuelle est peu favorable à la tension intellectuelle constante qu'exigent les études supérieures. Radio, cinéma, dancing enlèvent une trop large part du temps qui devrait normalement être réservé à l'étude. On m'assure par exemple que de nombreux jeunes gens ont, dès l'âge le plus tendre, et avec la complicité de leurs parents, pris l'habitude d'aller au cinéma

deux, trois fois par semaine, et que cette habitude a créé chez eux un véritable besoin. C'est dépasser la mesure d'une distraction légitime, et le profit qui peut en résulter est en disproportion avec le temps qu'on y consacre. C'est là un mal qui est propre surtout aux habitans des villes importantes; les populations rurales et celles des petites villes en semblent moins atteintes.

J'ai, par ailleurs, pu constater qu'un plus grand nombre d'étudiants manifestent des curiosités multiples et témoignent notamment d'un intérêt plus vif pour la vie mondiale et les problèmes essentiels du jour. Je serai le dernier à me plaindre de voir la jeunesse élargir ainsi ses horizons et ne pas se satisfaire d'une vie livresque. Mais on ne fermera pas les yeux au danger de dispersion que cela comporte, la mesure n'étant pas la qualité dominante de la jeunesse.

Si cette participation plus générale à la vie active et présente peut paraître louable et heureuse, elle rogne nécessairement le temps qu'on donne au passé et à la spéculation c'est-à-dire aux études. Et l'on peut en venir à se demander si nos programmes, surtout nos programmes d'examens, sont encore adaptés à la vie de nos jours et s'ils ne sont pas trop lourds. Une comparaison avec ceux d'autres pays serait instructive.

Dans ma spécialité, je n'hésite pas à dire qu'ils sont excessifs, et le deviennent d'année en année davantage, en raison des exigences grandissantes des professeurs et de la tournure de plus en plus spécialisée que prennent notamment les cours « généraux ». L'effort de mémorisation que réclament certains de ceux-ci est tel que l'étudiant ne trouve plus le « loisir » de travailler sérieusement les branches qui l'intéressent; même chez les mieux intentionnés, il entrave, de façon désastreuse, le travail personnel dans les matières de leur spécialité.

Il me paraît aussi de plus en plus évident que, dans les conditions actuelles, il devient de plus en plus difficile, sinon impossible, d'acquérir une connaissance philologique et littéraire des trois langues germaniques qui satisfasse à la fois les sept examinateurs.

Dans mon domaine propre, celui de l'allemand, il y a à ceci une raison plus particulière, à savoir la préparation insuffisante de nos étudiants. Sauf dans les cinq athénées où l'allemand peut encore être choisi comme deuxième langue (première langue étrangère), son enseignement est limité à une durée de trois ans avec un horaire d'une heure par semaine (1). De plus, ce cours, dit facultatif, est, en réalité un cours d'option obligatoire, et il est accessible à tout élève, sans conditions. Les classes sont ainsi alourdies par des éléments non doués et sans entrain.

A l'Université, le professeur doit faire cours à des étudiants dont un ou deux dixièmes ont étudié l'allemand pendant 6, parfois 8 ou

(1) Depuis peu, on lui accorde de nouveau 2 heures en troisième.

ro ans, et dont 8 à 9 dixièmes n'en connaissent pas même les rudiments.

Cette situation impose une réforme radicale de nos études germaniques. Elle me préoccupe depuis longtemps, et j'aurai peut-être un jour l'occasion d'en ébaucher un plan.

* * *

Enfin, M. Paul HARSIN s'est préoccupé tout d'abord de réfuter très opportunément certaines « légendes » en matière d'examens et souligne le parallélisme des cotes des divers professeurs. Il considère aussi que le pourcentage d'échecs paraît insuffisant, si l'on tient compte des résultats des années ultérieures :

Avant d'exprimer un avis sur les examens présentés pour la matière spéciale que j'enseigne en première année, je crois indispensable de rappeler quelques principes traditionnellement observés dans leurs délibérations par les jurys de la Faculté de Philosophie et Lettres et fort souvent mal compris des étudiants.

L'examen qui sanctionne une année d'études universitaires constitue un ensemble indivisible; mais il se compose en fait, pour des raisons pratiques, d'une série d'interrogations séparées auxquelles chacun des professeurs soumet chacun des étudiants. C'est le jury dans son entier qui est censé procéder à chacune de ces interrogations; c'est donc le jury qui peut seul décider de l'ajournement ou du passage d'un récipiendaire. La délibération du jury est à la fois indispensable et décisive. Ce n'est dès lors pas la cote donnée par le professeur individuellement considéré qui tranche la question, mais bien la décision commune, inspirée par l'ensemble des cotes.

On parle souvent de « cotes d'exclusion ». Il va de soi que c'est le jury et non un seul de ses membres qui peut conférer à une cote quelconque un caractère exclusif. En d'autres termes, toute cote est souverainement appréciée par le jury qui décide, éventuellement, par scrutin majoritaire de son interprétation. Il n'est naturellement pas fréquent qu'un jury procède à un vote semblable, mais la raison n'en est pas dans une espèce de solidarité collégiale, mais simplement dans le fait qu'il est exceptionnel qu'un récipiendaire ait obtenu une fort mauvaise cote pour un professeur et de fort bonnes pour tous les autres. Cela ne se vérifie pas une fois sur cent. Au contraire, l'identité des appréciations dans l'immense majorité des cas est tout à fait frappante entre tous ou la plupart des membres du jury.

Au surplus, lorsqu'un examinateur a donné pour l'interrogation particulière qu'il a fait subir une cote très inférieure à la moyenne, il a, au cours de la délibération, l'occasion de confronter avec la sienne les autres cotes données par ses collègues : fort souvent, lorsque sa mauvaise cote est isolée et qu'elle paraît due à une défaillance accidentelle du récipiendaire, elle est légèrement majorée, sur son ini-

tiative ou à la sollicitation du jury, de manière à permettre le passage de l'étudiant.

Car, il est un autre élément qui intervient dans l'appréciation globale, c'est la moyenne des cotes obtenues. En philosophie et lettres, on exige la moyenne, d'ailleurs modeste, de 11 points sur 20. Il en résulte que tous ceux qui, sur l'ensemble des 7 cours de la première candidature préparatoire au droit, n'arrivent pas à totaliser 77 points sur 140, sont purement et simplement ajournés. Mais ceci se combine avec l'examen de chacune des cotes et l'on estime également que celui qui aurait manqué plus ou moins gravement un certain nombre d'examens (par exemple trois cotes 9, ou quatre cotes 10 sur sept examens), voire même qui aurait été presque nul dans un seul examen (ceci étant laissé à l'appréciation du jury) ne peut compenser d'aussi graves échecs par le jeu de la moyenne.

Ces quelques précisions, relatives d'ailleurs au seul jury de la Faculté de Philosophie et Lettres, sont de nature à couper les ailes à un certain nombre de canards qui n'ont que trop facilement pris leur vol dans les couloirs de l'Université... et dans les salons des familles.

Il est curieux d'observer également l'application du système ainsi esquissé à travers quelques années. J'ai fait à cet égard un relevé de toutes les cotes données par les sept professeurs de la première candidature préparatoire au droit pendant quatre sessions différentes depuis 1946. J'ai été moi-même surpris du résultat obtenu : la solidarité des cotes est véritablement extraordinaire. Entre le professeur le plus indulgent et celui qui « cote le plus sec » l'écart de la cote moyenne n'est que de 10 pour 100. Quatre de mes collègues ont une moyenne de cotation qui gravite autour de 10,5, deux autour de 11, un autour de 12. Ceci permet déjà d'écarter l'hypothèse de l'interrogateur unique systématiquement « moffleur », très en vogue parmi nos étudiants. Mais un tel résultat permet également d'expliquer pourquoi 60 pour 100 des récipiendaires échouent en général à la première session, pourquoi finalement, après une seconde session, 60 pour 100 de la totalité des inscrits se retrouveront seulement en deuxième année. Le jugement concordant des membres du jury dans l'examen des épreuves séparées doit nécessairement incliner à une grande indulgence pour permettre un pourcentage semblable de réussites. La moyenne générale de toutes les cotes se tient légèrement en dessous de 11, la plupart du temps trois professeurs au moins ont donné des cotes inférieures à 10 et cependant 40 pour 100 des récipiendaires seulement échouent après les deux épreuves de la première candidature.

Est-ce là un résultat anormal et à quoi est-il dû ? J'estime tout d'abord qu'il n'y a là rien d'anormal, même pour une épreuve de culture générale comme paraît bien l'être l'examen de la première candidature préparatoire au droit. Mais il importera de distinguer cette épreuve de celle qui est subie en première année par les jeunes

gens qui se préparent aux divers professorats de l'enseignement moyen, relevant de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Je dirai même qu'étant donné le caractère de sélection que doit avoir à mon sens l'épreuve qui sanctionne une première année d'études universitaires — et non l'épreuve à instituer à l'entrée à l'Université que beaucoup réclament — l'élimination est trop peu rigoureuse. La preuve en est dans les résultats des examens de la deuxième année de candidature, voire même de la troisième année, où le pourcentage des échecs est encore plus élevé !

Comment expliquer un tel déchet ?

À première vue, il est singulièrement fâcheux qu'une épreuve portant sur sept matières, dont deux seulement, de caractère philosophique, sont tout à fait nouvelles pour les jeunes gens qui sortent des humanités classiques, réclamant une douzaine d'heures hebdomadaires de cours et ne requérant aucune autre prestation, constitue un obstacle quasi-infranchissable pour près de la moitié de nos étudiants. Comment se fait-il qu'après avoir pendant six ans appris du latin, de la littérature, de l'histoire, la majorité d'entre eux échoue précisément dans les examens portant sur ces matières ? Faudrait-il en conclure qu'ils n'ont rien retenu de leurs études antérieures ? Outre qu'un tel jugement serait injuste, il tomberait à faux parce que l'examen de première année porte sur le cours lui-même ou sur une matière spécialement préparée et ne suppose guère d'autres connaissances générales, largement déficitaires bien entendu. La cause directe et immédiate des échecs n'est donc pas là.

Je suis fort tenté de la chercher dans la préparation même de l'examen, dans le travail même de l'année ou plus exactement dans la méthode de travail de l'étudiant.

Précisons d'abord quelques points.

Les étudiants sont-ils en majorité intellectuellement incapables de poursuivre des études universitaires après avoir achevé régulièrement leurs humanités ? Je n'en crois rien et n'estime pas que nos étudiants soient sensiblement moins intelligents que ceux d'autrefois. Beaucoup d'ailleurs se révèlent plus tardivement et l'incuriosité que l'on déplore souvent dans leur caractère initial finit par disparaître au profit d'une orientation déterminée un ou deux ans après. En somme ils sont fort jeunes et le demeurent plus longtemps que leurs aînés.

Travaillent-ils moins qu'autrefois ? Laissons de côté ceux qui ne travaillent pas ou guère : c'est la minorité. Jadis, d'ailleurs, le type de l'étudiant amateur était plus répandu qu'aujourd'hui. La majorité de nos étudiants travaille beaucoup, je serais même tenté de dire trop, pour certains, mais à coup sûr, ils font du mauvais travail. Qu'est-ce à dire ? Qu'ils ne savent pas travailler, préparer un examen, résumer un cours, lire un livre, etc.

Ils ne savent pas parce qu'ils n'ont pas appris ! Qui donc le leur aurait enseigné ? Tous les cours, ou peu s'en faut, dans l'enseignement moyen réclament un effort de mémoire et presque aucun effort de

raisonnement. C'était vrai de mon temps; cela n'a que peu changé depuis. Sans doute des efforts ont été accomplis récemment pour améliorer les méthodes dans l'enseignement moyen, mais je ne pense pas que les effets s'en soient manifestés dans l'art d'étudier.

Ce que tous les interrogateurs constatent, après une année d'études universitaires, c'est que les neuf dixièmes des étudiants n'ont aucune idée de la manière dont ils doivent apprendre une matière déterminée. Pour beaucoup, savoir quelque chose, c'est le savoir par cœur, ce n'est pas l'avoir compris. Ou bien encore, on croit comprendre, mais l'examen apporte la preuve que c'était une illusion. Si l'on exige que le récipiendaire se serve d'autres termes que ceux qui sont employés dans un cours édité, on n'obtient que rarement ou difficilement une réponse satisfaisante. Le manque de vocabulaire est d'ailleurs effarant. Et que dire du style ou de la forme des réponses, pour ne point parler d'orthographe!

Le malheur c'est que pour tous les étudiants de la première candidature préparatoire au droit, il n'existe aucun contact avec les professeurs avant l'examen final. Exceptionnellement, une interrogation se situe au milieu de l'année pour une matière déterminée et unique. Mais la préparation de cette interrogation est soumise au même régime que celle de l'examen. Les professeurs n'ont d'ailleurs pas le loisir de soumettre à des interrogations répétées deux cents étudiants et ni répétiteurs ni chefs de travaux n'existent à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Mais, dira-t-on peut-être, il existe en première année des étudiants qui, se destinant au professorat, ont au contraire de fréquents contacts avec leurs professeurs spéciaux, philologues ou historiens. Cela est vrai, mais les contacts établis dans les exercices pratiques ne portent pas sur la matière des cours généraux. D'autre part, le programme d'études de ces étudiants est assez lourd (plus de 24 heures par semaine) et ne laisse que de rares heures de loisir. Les 12, 14 ou 15 interrogations différentes que comporte l'examen représentent une épreuve sérieuse et l'on devine qu'un jury sera porté à l'indulgence dans l'appréciation d'une telle série de cotes. Aussi les critères que nous avons dégagés ci-dessus doivent s'assouplir quelque peu à l'égard des élèves des diverses sections. Il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus dans les cours généraux par ceux-ci ne sont nullement supérieurs à ceux qui sont enregistrés par les futurs juristes, bien au contraire.

Le mal nous paraît donc résider dans une impréparation générale à l'effort intelligent et soutenu que requiert la bonne compréhension d'une matière.

Je constate par exemple que pas un récipiendaire sur cinq n'est capable de résumer correctement une page ou un chapitre, pas un sur cinq n'est capable de dégager l'idée principale d'un exposé. Plus grave encore me paraît être cette réponse que j'enregistre une dizaine de fois par session : « Que signifie ce mot que vous venez de prononcer ? » — « Ce mot est dans le cours. » — « Sans doute,

mais que veut-il dire ? » — « Je n'en sais rien. » — « Vous n'avez pas songé à chercher dans le dictionnaire ? » — « Non ! »

Les déficiences sont naturellement très apparentes dans la manière dont les étudiants prennent des notes au cours d'un exposé oral. En général, ils n'ont pas été entraînés à cette tâche qui, pour un débutant, présente quelque difficulté. On peut être certain de retrouver dans ces notes des détails accessoires, des précisions inutiles (de date par exemple), mais nullement une idée générale. Savoir distinguer l'accessoire du principal semble la chose la plus malaisée pour nos étudiants, même lorsque l'exposé du maître l'a souligné.

Ne sont-ce pas là des preuves de manque d'intelligence ? Je crois qu'il s'agit surtout de carence de formation. Dans tous les cas, quelques exercices appropriés permettraient de combler certaines lacunes et, suivis de conseils pratiques, rendraient de sérieux services à notre jeunesse.

Convient-il de faire une place parmi les causes d'échec aux circonstances d'ordre général telles que la santé, les distractions, la vie économique des familles, etc... ? Je le crois sans peine, comme tout le monde, mais il n'est guère possible de doser ces influences. Je suis d'ailleurs de ceux qui pensent qu'un étudiant doit faire autre chose que d'étudier ses cours : il doit se distraire, pratiquer un sport, lire quelques livres étrangers à sa spécialisation, se tenir au courant de l'actualité, s'intéresser à quelque œuvre sociale. Mais comment le pourrait-il, s'il n'a déjà pas le temps de bien préparer ses examens en relisant régulièrement ses cours ? Précisément j'estime que beaucoup d'étudiants consacrent trop de temps à mal étudier. Ils regagneraient des loisirs si leur effort était mieux orienté, plus profitable, moins désordonné : en un mot s'ils savaient bien étudier. L'usage de consacrer le mois qui précède l'examen à un travail intensif, favorisé par une suspension des cours, n'a à mes yeux rien de mauvais, à la condition qu'il s'agisse d'un effort de synthèse et de coordination des connaissances faisant suite à un travail plus modéré mais régulier du reste de l'année et non d'un travail forcené, d'une sorte d'épreuve de marathon pour ceux qui s'avisent alors pour la première fois d'ouvrir leurs cours.

Mais il resterait à chercher le moyen d'apprendre à nos jeunes gens leur métier d'étudiant.

Faut-il à présent insister longuement sur les déficiences constatées au cours des examens d'histoire et particulièrement d'histoire nationale ? Il ne semble pas, puisque le défaut majeur que j'ai cru pouvoir diagnostiquer, c'est naturellement en matière historique que je l'ai notamment observé. La majorité de nos étudiants ne paraît pas capable de reproduire autrement que de mémoire une matière enseignée et s'étonne candidement des exigences élémentaires des interrogateurs. Beaucoup s'efforcent de retenir les détails au lieu de rechercher les idées fondamentales d'un exposé. Ils demeurent interdits

lorsqu'on s'avise de demander la raison ou l'explication des événements, parce qu'ils ne savent pas relier entre eux les faits historiques qu'ils ont appris comme des faits isolés et indépendants. Ce qui est grave c'est que l'enseignement qu'ils ont reçu pendant un an s'est préoccupé précisément de leur fournir tous les éléments du raisonnement historique, mais que sa portée paraît échapper à la majorité des auditeurs. L'habitude s'en prendra toutefois, mais seulement après une ou deux années et au prix d'un ou de plusieurs échecs. Le remède doit donc se chercher dans une propédeutique appropriée. Il y a là matière à réflexion pour le pédagogue. Nous souhaiterions qu'un débat pût s'ouvrir sur l'ensemble du problème de la formation universitaire de l'étudiant.

* * *

Ainsi, l'explication principale des échecs est dans le défaut de méthode de travail. Les humanités, dans leur état actuel, ne donnent pas cette méthode et le régime des études en première année ne remédie nullement à cette déficience. Le problème essentiel, ce serait d'apprendre aux étudiants leur métier d'étudiant.

La réponse de M. Harsin peut servir de conclusion à l'étude du problème en ce qui concerne la première candidature en philosophie et lettres. Et cette conclusion, on va le voir, rejoint, sur la plupart des points, les avis des professeurs de la Faculté des Sciences.

II. — FACULTÉ DES SCIENCES

M. M. GUILLEMIN souligne le caractère sélectif très utile que joue en fait la première année d'Université. Il incrimine aussi la méthode de travail et le manque de direction des étudiants :

Le grand nombre d'échecs, aux examens de première année, présente à mon sens un caractère inévitable et jusqu'à un certain point ce n'est pas un mal. Il appartient en effet au jury de la première épreuve de sélectionner les étudiants le plus tôt possible, pour permettre aux éléments non qualifiés, de se tourner sans retard dans une autre direction. La raison principale des insuccès est un manque de dispositions pour les études entreprises. Celles-ci sont choisies, le plus souvent, non par les intéressés mais par les parents, au hasard de leurs préférences pour la carrière où ils pensent avoir des possibilités particulières par leurs relations. Ces jeunes gens n'ayant pas été bien orientés échouent pour la plupart à leur premier examen de passage. Une deuxième raison consiste en ceci que les étudiants sont beaucoup plus libres à l'université qu'ils ne l'étaient dans l'enseignement moyen.

L'université les considère comme des hommes, elle met à leur disposition une organisation qui leur permet, si elle est bien utilisée, de faire leurs études avec profit. Elle ne peut faire plus et se préoccuper de chaque cas individuel, comme cela est de règle dans les études moyennes. Certains étudiants, dont le caractère n'est pas suffisamment trempé, abusent de la liberté qui leur est donnée et, bien que qualifiés pour les études qu'ils ont entreprises, échouent misérablement.

Il importe donc que les parents s'attachent d'abord à former le caractère de leurs enfants, mais aussi qu'ils se tiennent au courant de la manière dont ceux-ci se comportent à l'université. Des renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès des titulaires des cours.

D'autre part, beaucoup d'étudiants travaillent d'une manière défectueuse, ils passent rapidement sur les définitions et les propriétés préliminaires au lieu de se les assimiler d'une manière complète. Ils étudient alors ce qui suit, en se fiant particulièrement à leur mémoire; en bref ils étudient en surface et non en profondeur. L'absentéisme qui règne dans beaucoup de cours a également un résultat néfaste. Le professeur dans son exposé oral rappelle les questions vues précédemment et en liaison avec son sujet, il donne au surplus une série de détails passés sous silence dans le cours imprimé.

Enfin dans beaucoup de sections le personnel des assistants et des répétiteurs n'est pas en rapport avec le nombre des élèves; il en résulte des contacts insuffisants.

Je crois avoir épuisé les principales raisons des nombreux échecs aux examens de première année.

Bien que la situation puisse être améliorée dans une certaine mesure, la première épreuve sera toujours marquée par une forte proportion d'insuccès.

* * *

M. Lucien GODEAUX remarque que le pourcentage d'échecs reste élevé en première candidature ingénieur, bien que l'entrée en soit défendue par un examen destiné à vérifier l'état des connaissances mathématiques. Il insiste sur la surcharge du programme de cette candidature et note quelques observations psychologiques sur les « pratiques » d'examens :

Les résultats d'examens dépendent d'un grand nombre de facteurs dont les principaux nous semblent être les suivants : 1. Préparation individuelle des candidats; 2. Enseignement qui leur a été fait; 3. Manière dont ils ont été interrogés.

La préparation des candidats est évidemment fonction non seulement de l'enseignement fait à l'Université, mais aussi de l'enseignement moyen et ceci est surtout vrai dans les premières candidatures. En ce qui concerne la première candidature ingénieur, la seule dont nous ayons à nous occuper ici, la formation reçue dans l'enseignement

moyen est vérifiée par un examen d'entrée portant en ordre principal sur les mathématiques. Les matières de cet examen sont supposées connues et ne sont plus reprises dans les cours de candidature, où elles sont cependant constamment utilisées. L'existence de cet examen d'entrée peut expliquer, selon nous, que le nombre des échecs en première candidature ingénieur est moindre que dans les autres sections de la Faculté des Sciences.

Disons tout de suite que les résultats des examens de la première session de la candidature ingénieur nous ont quelque peu déçu. Au grade légal — le seul dont il sera question — 110 élèves ont été interrogés; nous examinons ces élèves sur deux cours : le cours de calcul différentiel et de calcul intégral, et le cours d'algèbre supérieure. Dans ces deux cours, 74 élèves avaient obtenus des cotes au moins égales à 10. Cependant, il n'y eut que 57 admis. Nous nous attendions, d'après nos résultats, à moins d'ajournés.

Il est difficile de dire avec quelque exactitude à quoi tiennent les échecs de nos élèves. Quelques-uns d'entre eux, en petit nombre, ont sans doute réussi l'examen d'entrée parce qu'ils ont été « chauffés », et le vernis qu'ils ont reçu s'est révélé superficiel. D'autres, qui ont fait de bonnes études moyennes parce qu'ils étaient surveillés de près par leurs professeurs, ont manqué de l'énergie nécessaire pour continuer à travailler lorsque cette fêrulle est venue à leur manquer. Mais nous croyons que la majorité des échecs provient de la surcharge des programmes. Nous touchons ici à un point délicat : l'enseignement des candidatures doit viser à la formation générale; il faut que nos élèves soient préparés à suivre les cours de la Faculté des Sciences appliquées. La technique a subi une évolution considérable depuis un demi-siècle et la préparation scientifique de nos élèves doit être plus poussée que par le passé. Cependant, nous croyons qu'il y a quelque chose à faire pour alléger les programmes.

Il faudrait tout d'abord éviter les répétitions, c'est-à-dire éviter qu'une même théorie soit enseignée par deux professeurs différents, se plaçant malheureusement souvent à des points de vue différents.

Nous croyons aussi qu'il est possible de condenser davantage l'enseignement. Il ne nous paraît pas que l'enseignement universitaire doive être encyclopédique, mais que notre mission est d'apprendre aux élèves à « savoir étudier ». Nous ne croyons pas que ce but soit actuellement atteint; nous avons au contraire l'impression que nos élèves sont « gavés » et dans l'impossibilité de digérer l'énorme quantité de matières enseignées. Le résultat : nos étudiants ne pouvant faute du temps de la réflexion faire appel au raisonnement, se fient uniquement à la mémoire, ce qui est la plus mauvaise solution. Il nous est arrivé plusieurs fois d'entendre de jeunes docteurs, de jeunes ingénieurs nous dire d'un air découragé : « Les études universitaires ne sont pas une question de science, mais une question de résistance physique ». C'est peut-être un peu exagéré, mais pas tout à fait inexact. Et j'invoquerai ici la note que notre collègue de la

Faculté de Médecine, M. Brull, nous a lue un jour au Conseil académique.

En ce qui nous concerne, nous supprimons pour l'examen de fin d'année certaines matières qui ont fait l'objet de notre enseignement, mais qui ne sont pas essentielles. Ces matières ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogations écrites dans le courant de l'année et nos élèves savent que les cotes d'interrogation sont sous nos yeux le jour de l'examen.

Il nous semble aussi que nous devons inspirer confiance à nos élèves et qu'il est essentiel dans ce but qu'ils voient leur professeur exposer la matière sans un texte sous les yeux, puisqu'ils devront, eux, se présenter, à la fin de l'année, devant ce professeur sans la moindre note.

La loi porte que les examens sont oraux; ils ne peuvent avoir lieu par écrit qu'à la demande du récipiendaire et dans ce cas, il y a toujours une partie orale. Nous croyons que le législateur a agi sagement. Une expérience déjà longue nous a prouvé qu'il est beaucoup plus facile d'apprécier les connaissances d'un candidat en l'interrogeant oralement que par écrit, et nous avons toujours repoussé cette dernière solution, évidemment plus expéditive et qui serait moins fatigante pour nous.

Mais si nous nous sommes toujours tenu à l'examen oral, nous avons aussi toujours évité de faire durer celui-ci trop longtemps. Nos élèves restent au maximum une heure et demie au tableau et ce temps comporte la préparation des questions, que nous surveillons en donnant éventuellement un conseil (Il y a en général six élèves au tableau). Il nous est arrivé fréquemment de voir un étudiant se tromper dès le début dans la résolution d'une question posée; un simple « attention, Monsieur » suffit souvent pour le remettre dans la bonne voie, en le forçant à réfléchir davantage. Qu'eût donné un examen écrit ?

Nous avons pour principe de remettre l'étudiant dans la bonne voie, lorsqu'il se trompe, quitte à tenir compte des conseils donnés dans la cote. Enfin, nous évitons avec soin les accès d'humeur et les moqueries, qui nous paraissent déplacées lors d'un examen.

* * *

Les observations de M. Albert HAUTOT s'appliquent à la première candidature ingénieur et à la première candidature en sciences, sauf la première candidature en sciences biologiques et en sciences naturelles et médicales. On y verra aussi combien le manque de méthode dans le travail apparaît comme le défaut le plus caractéristique des jeunes gens en première année :

1. A la première session d'examens, la proportion d'échecs par rapport au nombre d'élèves inscrits aux examens, varie entre 55 et 60%; pour l'ensemble des deux sessions, cette proportion est voisine de 35%.

Le nombre d'échecs imputables exclusivement à une insuffisance en physique est peu élevé mais, dans le nombre d'échecs, le résultat de cet examen intervient partiellement dans une proportion de 75 %.

2. Une des déficiences les plus graves est assurément le défaut de culture générale : l'orthographe est déficiente chez plus de 50% des élèves; à de rares exceptions près, les élèves sont incapables d'exprimer correctement leur pensée et de rédiger un rapport ordonné ou tout simplement compréhensible, même à l'occasion d'un sujet qu'ils connaissent bien. Leur bagage intellectuel est fait de trop de connaissances livresques, dont ils ne savent pas faire la transposition sur le terrain des réalités. Dans un même ordre d'idées, leurs connaissances mathématiques sont trop formelles, en ce sens que s'ils savent généralement manier les symboles suivant les règles du calcul orthodoxe, ils ignorent trop souvent la signification réelle de ces symboles ou le sens des équations qu'ils écrivent. A peine peut-on fixer à 15 ou 20% la proportion d'élèves qui ne souffrent pas gravement de l'une ou de l'autre de ces insuffisances.

En ce qui concerne plus spécialement la physique, l'enseignement est souvent confié, dans les athénées, à des professeurs incompetents, spécialisés en d'autres matières; la qualité en est très inégale et souvent médiocre. De ce fait, l'enseignement de la candidature doit repartir à zéro.

3. Il est difficile de fixer exactement le nombre d'échecs dus à une insuffisance de travail, car de nombreux élèves travaillent beaucoup mais sans méthode, de telle sorte qu'il n'est pas possible d'établir la discrimination entre ceux-ci et ceux qui ne travaillent pas assez, le résultat étant également médiocre dans les deux cas; peut-être cette cause intervient-elle pour $\frac{1}{3}$ dans le nombre des échecs. Les deux causes principales d'échecs en première année paraissent être intimement liées : défaut de préparation générale et absence d'une méthode de travail ordonnée et efficiente.

4. D'une manière générale et moyennant quelques nuances évidentes, les qualités indispensables pour entreprendre avec fruit des études supérieures sont les mêmes quels que soient le groupe de disciplines choisies et la Faculté; il serait dangereux et absurde de distinguer les qualités propres aux études juridiques, scientifiques, médicales ou techniques. Pour le surplus, ni l'intelligence ni la mémoire ni l'application ne peuvent suffire si ces qualités ne s'appuient pas sur un bon sens solide et il est regrettable que notre enseignement moyen ne contribue pas à développer cette qualité fondamentale, et que notre enseignement supérieur aggrave encore les choses, parce que trop de professeurs étouffent le bon sens sous un vain étalage de pédanterie et de science affectée.

5. La réponse à la première partie de la question est faite à l'occasion de la deuxième question. Il faut ajouter que trop d'élèves laissent

passer les deux ou trois premiers mois de l'année avant de commencer un travail sérieux.

Quant à la deuxième partie de la question, il semble que l'acquisition d'une bonne méthode de travail devrait être le souci principal des élèves de la première année. Il n'est malheureusement pas possible de définir ce qu'est une « bonne » méthode de travail, car celle-ci varie suivant les individus. Dans ce sens, on souhaiterait que les élèves puissent faire le point régulièrement à l'occasion de contacts directs avec les professeurs et leurs collaborateurs scientifiques. Malheureusement, il y a là deux obstacles : le premier, dû au grand nombre d'élèves de première année; le deuxième, lié à la psychologie estudiantine. Cependant, les nombreux élèves de première année qui cherchent leur voie gagneraient beaucoup à l'occasion de tels contacts qu'on ne saurait trop recommander.

Dans le principe, l'existence du « mois de bloqué » est une chose favorable parce qu'elle donne aux élèves l'occasion de faire une véritable synthèse des connaissances acquises au cours de l'année. Dans la réalité, il est regrettable que beaucoup d'élèves utilisent ce mois à « boucher des trous » en essayant d'apprendre ce qui aurait dû être appris pendant l'année. Il y a là matière à de longues discussions; ce qui est certain, c'est que dans l'état actuel des choses, la suppression de ce mois de bloqué serait un désastre du point de vue des examens et ceci milite en faveur de son maintien.

Par contre, la répartition des examens sur 4 ou 5 semaines constitue une nuisance. Bien que les élèves réclament unanimement une telle répartition qui leur permet de disposer, entre deux examens, de 3 ou 4 jours qu'ils consacrent à une dernière révision, il n'est pas douteux que cette procédure soit mauvaise : c'est la « bloqué » dans l'acception péjorative du terme, avec la fatigue physique et intellectuelle qu'elle entraîne et qui amène à des examens désastreux. La durée des examens ne devrait pas pouvoir dépasser une quinzaine; ce serait tout profit pour les élèves : ceux qui auraient réussi y gagneraient 2 ou 3 semaines de vacances qu'ils pourraient consacrer à perfectionner leur formation; ceux qui auraient échoué retrouveraient devant eux un délai suffisant pour préparer la deuxième session. En outre, cette procédure empêcherait certains professeurs trop zélés d'allonger exagérément le temps d'interrogation de chacun des candidats (parfois 4 heures) et de les faire repasser à 3 ou 4 reprises.

6. En dehors de la fatigue due à la longueur excessive des sessions, les causes physiques interviennent peu dans les échecs. Sur le plan moral, on observe un manque d'enthousiasme, une conception mitigée du devoir et du mérite, une sorte d'apathie, imputables au milieu et aux temps, qui ne sont pas sans avoir leur répercussion sur la qualité du travail des étudiants.

L'enseignement moyen, à qui incombe la mission de formation et de culture, est nettement en dessous de cette mission et porte

la responsabilité de nombreux échecs en première année. L'enseignement de candidature n'est pas non plus à l'abri de tout reproche : le plus grave paraît être la surcharge des matières imposées pour l'examen; la situation pourrait être améliorée si les facultés invitaient les membres des jurys à ne retenir comme matière d'examen que les parties absolument fondamentales de leurs enseignements et à autoriser les élèves à se servir de leurs manuels ou de leurs notes personnelles dans la solution des questions accessoires ou des questions de pure mémoire.

7. La première année de l'Université est une année de formation. Elle remplit aussi une fonction de sélection et ceci justifie la proportion d'échecs relativement grande. Cependant, on constate, depuis quelques années, une augmentation de la proportion d'échecs dans les années ultérieures, et cela dans les diverses facultés. Cela tendrait à signifier que la sélection n'a pas été assez rigoureuse en première année et proviendrait probablement de ce que le défaut de préparation des élèves de première année a conduit insensiblement les jurys chargés de les examiner à se montrer plus indulgents. Il serait donc très intéressant d'ouvrir une enquête sur les causes des échecs dans les années autres que la première. Les résultats de celle-ci éclaireraient l'attitude des jurys de première année.

Le mal initial et fondamental est la carence de l'enseignement moyen, la surcharge des programmes et l'encombrement des horaires, le désordre et l'arbitraire régnant dans les désignations des professeurs ou dans l'attribution des cours, l'effacement des enseignements de base au profit de cours d'importance secondaire, l'imposition de manuels dont un grand nombre sont médiocres, le caractère pédant et stérile imprimé à certains enseignements (des manuels d'arithmétique comportant plus de 500 pages!), l'insuffisance du travail personnel demandé aux élèves (2 ou 3 rédactions par an et parfois pas du tout), la perte de temps excessive due à des occupations extrascolaires (par exemple, un trimestre dont la majeure partie est consacrée à l'entraînement à des fêtes spectaculaires de gymnastique ou à des représentations théâtrales!), l'indulgence trop grande aux examens de passage et de sortie; telles sont quelques-unes des tares dont souffre l'organisation de notre enseignement moyen. Que beaucoup d'élèves, pourtant bien doués, ne puissent, au cours de la première année universitaire, combler ce handicap tout en s'adaptant aux méthodes, nouvelles pour eux, de l'enseignement supérieur, voilà la cause principale des échecs et, en définitive, au lieu de se lamenter au sujet des 35 ou 40% d'élèves qui échouent en première année, ne faut-il pas, au contraire, se féliciter et se réjouir que, dans des circonstances aussi difficiles, 60 ou 65% d'entre eux aient assez de mérite pour réussir.

Au demeurant, il serait très intéressant de connaître l'opinion, sur plusieurs des questions précédentes, des étudiants qui, sur le point de terminer leurs études et après avoir traversé heureusement

toutes ces difficultés, pourraient faire bénéficier les débutants de leur expérience.

* * *

On retiendra particulièrement la suggestion d'une enquête sur les causes des échecs dans les années d'études ultérieures. Elle pourrait, en effet, éclairer les jurys de première année.

M. Georges GUEBEN souligne aussi le parallélisme des cotes attribuées aux étudiants par les interrogateurs de la première candidature en sciences naturelles et médicales. Il montre, comme l'ont fait MM. Hubaux et Paulus pour la philosophie et lettres, que la première candidature est une année d'adaptation plus ou moins longue :

L'avis que je puis émettre au sujet de l'enquête en cours n'est basé que sur une période relativement courte d'enseignement en première candidature. Il ne peut donc avoir la valeur de l'opinion émise par mes collègues qui ont une longue expérience de cet enseignement. Malgré cette remarque je me permets quelques observations.

En première candidature en sciences naturelles et médicales, les échecs sont en juillet de l'ordre des $\frac{2}{3}$. La session de septembre permet le repêchage d'une partie des victimes de la première session. Ce qui m'a le plus frappé c'est le parallélisme remarquable entre la première majorité des cotes apportées par les trois interrogateurs. Ce parallélisme semble prouver chez un très grand nombre de nos élèves un manque de préparation ou d'adaptation aux études scientifiques.

Si l'on songe à l'opposition entre les matières et l'esprit, d'une part, des humanités gréco-latines pour lesquelles généralement les mathématiques et surtout les sciences sont traitées en parentes pauvres, et d'autre part, de la première candidature en sciences naturelles et médicales où les sciences règnent de manière exclusive, on n'est plus aussi surpris du grand nombre d'échecs. Si l'on ajoute à cette constatation que la méthode de travail qu'exigent les sciences est assez particulière, on comprendra encore plus aisément que des élèves qui ont d'abord échoué puissent réussir très bien, parfois même avec un grade, à une deuxième ou une troisième épreuve : entretemps ils se sont adaptés à l'esprit scientifique et ont acquis la bonne méthode de travail.

Je laisse volontairement de côté le cas (non isolé) d'élèves inscrits au cours, inscrits aux examens et qui brillent par leur absence fréquente pendant l'année, par leur absence totale, sans justification, au jour de l'examen. De même j'écarte le cas des élèves qui manifestement ont le culot de se présenter à l'examen avec une préparation nettement insuffisante. Je veux bien admettre que ces cas forment

l'exception et que la majorité des échecs est due aux deux causes évoquées ci-dessus : manque d'esprit scientifique et mauvaise méthode de travail.

Cette conclusion entraîne du reste logiquement l'impossibilité de recourir à un examen d'entrée pour la première candidature en sciences naturelles et médicales. Celui-ci, quel qu'il puisse être, porterait nécessairement sur la matière des humanités et ne pourrait permettre de conclure à l'aptitude du récipiendaire pour aborder les études scientifiques. La première candidature resterait toujours malgré tout l'année de sélection.

Sans doute, on pourra faire observer que depuis peu les études de sciences naturelles et médicales sont accessibles aux porteurs d'un certificat de latine-scientifique. Il semblerait que cette formation doive être mieux adaptée. Seule une expérience de plusieurs années permettra d'en juger. Jusqu'à présent le temps écoulé depuis l'application de la nouvelle disposition est trop court et le nombre des sujets en ayant profité, trop faible pour qu'on puisse en déduire une conclusion justifiée.

* * *

Mauvaise méthode de travail ! C'est décidément un leit-motiv ! Et c'est ce que montre aussi la réponse de M. Henri BRASSEUR. Nulle part, on n'a incriminé de façon générale le manque de travail, mais le manque de méthode dans le travail. L'enseignement moyen, ici aussi, est mis en cause : les humanités ont été trop « livresques » :

Voici les observations que j'ai pu faire en ce qui concerne les échecs aux examens de première candidature.

1) Ordre de grandeur de la proportion des échecs en première candidature préparatoire à la pharmacie, médecine vétérinaire, sciences biologiques, sciences géographiques.

Session de juillet	64%
Session d'octobre	72%
Total :	52%

2) *Déficiences particulières.*

Déficiência en orthographe due parfois à l'ignorance partielle des radicaux grecs et latins.

Le cours de physique fourmille de mots dérivés du grec et du latin. Exemples : accélération, odographe, erg, hydrostatique, hydrodynamique, aréomètre, thermologie, ophthalmoscope, astigmatisme, achromatisme, microscope, galvanomètre, radiographie, radioscopie...

Si étonnant que cela puisse paraître, l'étymologie de ces mots pour des étudiants qui ont terminé les humanités latine-grecques reste souvent inconnue.

Aréomètre devient très souvent aéromètre, ophthalmoscope se transforme souvent en oftalmoscope.

Même le rôle de l' α privatif n'est pas toujours compris. Je pense qu'il faut chercher la raison de cet état de choses dans le caractère généralement trop livresque de l'enseignement du grec et du latin, dans les établissements d'enseignement moyen.

L'accord des participes passés laisse également souvent à désirer.

Déficiences en mathématiques. — La même remarque s'applique sans doute si l'on considère la déficience en mathématiques. Que l'on me comprenne bien. Encore que l'usage des mathématiques nécessite la connaissance d'un certain nombre de formules usuelles, ce n'est pas en cela que consiste, à mon sens, la déficience observée mais davantage dans l'incompréhension de la signification du calcul. La résolution de deux équations du premier degré à deux inconnues se fait rarement sans difficulté. Quant aux notions élémentaires de trigonométrie et aux dérivées, elles constituent le spectre de la plupart de nos jeunes étudiants.

Dans le cas des mathématiques, il faut ajouter au manque de goût inné qu'en ont la plupart des étudiants sortant de latine-grecque, l'effet de cette sottise tradition d'après laquelle on a d'autant plus de mérite qu'on réussit moins bien les examens de mathématiques.

Ces considérations répondent, me semble-t-il, au 1^o de la 3^e question. Manque de qualités nécessaires pour le genre d'études choisi, certes. Mais la cause de ces déficiences réside bien moins dans le programme des études moyennes que dans la manière dont il est mis à exécution.

Un certain nombre d'échecs trouvent indiscutablement leur cause dans l'insuffisance du travail pendant l'année, mais, pour autant qu'un professeur de candidature puisse porter un jugement à ce sujet, je pense que les échecs de cette nature constituent une infime minorité. Mon opinion est motivée par le fait que j'organise pendant l'année deux interrogations : l'une en janvier, l'autre en avril. Il est rare que les cotes de ces interrogations ne donnent pas le reflet exact de la valeur des étudiants : dans 20% des cas seulement, la cote d'examen infirme les conclusions que l'on tirerait des cotes d'interrogations. S'il est donc vrai qu'un certain nombre d'étudiants trouvent, dans le régime des études universitaires, l'occasion de muser, on peut assurer qu'ils constituent une infime minorité.

Les facultés d'abstraction et de synthèse de nos jeunes étudiants sont souvent insuffisantes. De là résulte qu'ils distinguent parfois difficilement l'essentiel de l'accessoire et qu'ils succombent sous le poids de connaissances d'autant plus indigestes qu'elles sont incohérentes. Combien d'étudiants se bornent à un « essai » de compréhension à livre ouvert ? Combien d'entre eux réfléchissent aux nombreuses applications de la physique à la vie courante ?

En ce qui concerne le mois de « bloque », je ne crois pas qu'il soit ni favorable, ni défavorable au travail de l'année et je considère que, pour les étudiants normalement doués, il est d'une très grande utilité en ce qu'il leur permet de compléter l'effort de synthèse effectué pendant l'année. Malheureusement, certains étudiants utilisent ce mois de préparation d'une manière peu méthodique.

Ainsi, pour pouvoir « travailler » d'une manière intensive pendant un nombre d'heures exagéré par jour, on absorbera, avec la complicité regrettable de certains pharmaciens, telle ou telle drogue qui a la propriété de maintenir à l'état de veille, quitte à prendre, en cas de fatigue, la drogue à l'effet opposé.

Les échecs dus à des causes d'ordre physique sont, à mon sens, en nombre très faible. Je n'en veux pour preuve que les résultats obtenus pendant la guerre alors qu'un bon nombre d'étudiants étaient certainement sous-alimentés. Je n'ai pas observé de variation sensible dans la proportion des échecs et je pense que mes collègues qui ont interrogé en candidature pendant la guerre seront de mon avis.

Les causes d'ordre moral sont numériquement sans grande influence également.

Les causes d'échecs anormaux tiennent, à mon avis, à la préparation de nos étudiants par l'enseignement moyen où l'on tend trop souvent à donner des enseignements abondant en détails au mépris des principes fondamentaux.

J'ai négligé, à dessein, et pour cause, d'envisager les raisons invoquées par certains étudiants, et hélas aussi par certains parents pour expliquer les échecs.

La première invoquée est la malveillance des professeurs. Elle ne mériterait pas qu'on y insiste si, malheureusement, un certain nombre de parents n'abondaient dans le même sens que leurs enfants intéressés à trouver autre part que chez eux-mêmes la cause de leur non-réussite.

En d'autres cas, ce seront des ordres donnés par le Ministère qui exigerait que soit limité à un chiffre fixé le nombre des succès à l'examen. Pendant la guerre, on est allé jusqu'à remplacer le Ministère par l'Autorité occupante : les Allemands auraient donné, aux professeurs d'Université, des ordres pour empêcher les étudiants de passer. Autant de bobards qui, sous l'une ou l'autre forme, traînent les rues de la ville à chaque fin de session.

Est-il normal qu'il y ait, en fait, un grand nombre d'échecs en première année ? Il est évident que, du point de vue national, il y a intérêt à réduire à une faible proportion les échecs de première année. Les moyens existent certes mais ils sont difficilement applicables. Ce n'est un secret pour personne que, à la fois dans les établissements d'enseignement officiels et dans les établissements privés, on accorde, dans certains cas, trop facilement les diplômes de sortie.

On pourrait envisager de restreindre les effets de cette propagande à rebours en instituant, comme on l'a fait dans certaines universités, un examen d'entrée général.

Il y a quelques années, j'étais partisan d'un tel examen. L'expérience m'a fait changer d'avis.

D'autre part, il est également vrai que l'orientation professionnelle *bien faite* est pratiquement inexistante.

Un étudiant qui obtient moins des sept dixièmes sur l'ensemble à la sortie d'un établissement d'enseignement moyen a de grandes chances d'éprouver des difficultés considérables à l'Université. Cela n'empêche pas un certain nombre d'étudiants optimistes de s'inscrire à l'Université et de courir un risque sérieux d'y perdre plusieurs années et de s'y aigrir.

Je profite de l'occasion qui m'est aimablement donnée par le *Bulletin des Amis de l'Université* pour faire deux suggestions qui me paraissent utiles.

La première est de constituer, dans notre ville universitaire et peut-être même au sein de l'Université un ou plusieurs organismes consultatifs qui seraient chargés, au début de l'année, de conseiller les parents hésitants ou non avertis.

La seconde est de faire en sorte que les parents de nos étudiants sachent ou, tout au moins, *puissent savoir* que les professeurs de première candidature sont non seulement disposés à leur donner, dans le courant de l'année (mars, avril), tous renseignements ou conseils utiles sur les études de leurs enfants, mais encore sont hautement désireux de le faire.

* * *

Les deux suggestions de M. Brasseur devront certainement être retenues. Quant à la première, on sera sans doute heureux d'apprendre dès à présent que les « Amis de l'Université » sont occupés à créer un office de documentation et de renseignements sur les carrières universitaires et sur les études qui y conduisent.

M. M. DUBUISSON met en cause tout d'abord le choix même des études. Combien de carrières choisies sans vocation ! C'est un premier ordre de causes. Le second, c'est le manque de maturité, dont l'enseignement moyen porte une large responsabilité. Pratiquement, la première année d'Université devra servir à donner la maturité nécessaire :

Bien que j'appartienne depuis 18 ans au corps professoral de l'Université de Liège, ce n'est que depuis deux ans que je donne le cours « éléments de zoologie et notions d'anatomie comparée » en première candidature en sciences naturelles et médicales, vétérinaires, biologiques, en pharmacie, géologiques, minéralogiques et géographiques. Mon expérience est donc récente dans le domaine particulier pour

lequel vous sollicitez mon avis et l'opinion que je suis amené à formuler est susceptible de révision.

En première session d'examens, les échecs sont d'environ 70% pour toutes les sections; ils sont du même ordre de grandeur en deuxième session. Il en résulte que 50% des étudiants ne sont pas admis en deuxième année. La plupart d'entre eux recommencent leurs études de première année et bon nombre d'entre eux réussissent là où ils avaient échoué auparavant et souvent même de manière très satisfaisante.

Il est évident que les causes de ces échecs sont diverses. Lorsqu'un élève fait, pour moi, un mauvais examen, j'examine fort souvent avec lui les causes de cet échec et j'ai souvent l'occasion d'en discuter avec ses parents. C'est ainsi que je suis arrivé à penser que l'on peut répartir ces échecs en deux catégories.

Il est incontestable tout d'abord qu'un assez grand nombre de candidats sont *mal orientés*; ils choisissent leurs études non en raison de leurs goûts et de leurs aptitudes mais pour des raisons étrangères à leur personnalité particulière. Parmi ces facteurs déterminant le choix d'une carrière sans vocation, j'ai pu repérer souvent :

1^o La tentation d'exercer un métier conduisant rapidement à une situation matérielle enviable (la réussite particulièrement brillante de certaines carrières médicales impressionne beaucoup de parents et de jeunes gens).

2^o Certaines considérations familiales, sentimentales ou de convenance, incitent souvent les parents à attirer leurs enfants vers la profession qu'ils exercent, ou qu'exerce un autre membre de leur famille. J'ai vu des récipiendaires exploser de joie quand, après de lamentables épreuves d'examens, je leur disais qu'ils me paraissaient absolument inaptes aux études entreprises. Ils avaient enfin un avis compétent grâce auquel ils pourraient tâcher de convaincre leurs parents.

3^o Enfin, beaucoup d'enfants et de parents choisissent mal parce qu'ils sont peu éclairés sur les aptitudes indispensables à l'exercice des diverses professions. Beaucoup de jeunes gens viennent à l'Université par tradition. Peut-on s'étonner dès lors de s'entendre dire, comme j'en eus l'occasion à plusieurs reprises : « que puis-je faire de mon fils, alors, s'il n'a pas d'aptitudes aux études universitaires ? »

Il ne m'est pas possible d'évaluer avec exactitude le pourcentage d'échecs dus aux facteurs que je viens d'examiner, mais il est grand. *Dans tous ces cas, l'échec est dû au manque d'aptitudes particulières et au manque de curiosité et d'enthousiasme des jeunes gens pour les études entreprises.* Cette situation n'est pas sans solution. Il faut que les élèves, et surtout les parents, soient mieux informés des difficultés des études, des qualités qu'il est indispensable de posséder pour les entreprendre et des possibilités de débouchés lorsque le diplôme sera acquis. Le jour où, dans nos sections, ne se présenteront plus que des candi-

datés désireux de s'instruire *parce que cela les intéresse* et non pour conquérir un diplôme, le nombre d'échecs sera réduit dans des proportions fort appréciables.

La seconde cause des échecs est dû au *manque de maturité* des élèves, ce qui les conduit à mal interpréter la matière des leçons que nous leur donnons.

Pour ne parler que des enseignements qui sont les miens, de quoi s'agit-il ? Le législateur impose à ces élèves un cours « éléments de zoologie et d'anatomie comparée ». S'agit-il de donner aux auditeurs des « connaissances » en ce domaine ou s'agit-il de se servir de la biologie pour donner aux jeunes gens une méthode intellectuelle adéquate et pour leur ouvrir des horizons en partant de choses correctement observées, en comparant les résultats des observations, en dégagant de ces recoupements les faits essentiels, établissant ainsi des lois qui, du particulier au général, embrassent un nombre de faits toujours plus considérables pour finir par aboutir à une solide construction des connaissances humaines ? J'attache peu d'importance au matériel dont on se sert pour arriver à semblable construction. Mon cours est une promenade dans le domaine du monde vivant — du monde animal surtout — et je cueille, par-ci par-là, les éléments de ma construction. J'y mets le rythme de mon tempérament et je laisse dominer largement l'enthousiasme.

Or, il faut bien le dire, la plupart des étudiants éprouvent de grandes difficultés à assimiler convenablement mon enseignement. C'est que l'édifice de la biologie ne peut se construire que sur des bases extrêmement solides et que les lois les plus générales ne se dégagent que grâce à un raisonnement rigoureux. Or nos élèves nous arrivent en général sans préparation pour les établir correctement. L'imprécision des termes qu'ils emploient pour décrire l'objet le plus simple est inouïe, ils n'ont aucune habitude de dégager l'essentiel de l'accessoire, aucune méthode pour définir quoi que ce soit. L'exercice qui consiste à comparer deux objets, pour déceler les caractères qui les différencient et ceux qui les rapprochent, mène à des réponses invraisemblables.

Les jeunes gens sont donc mal préparés à ces études. Il est évident que s'il en était autrement, le nombre d'échecs à la fin de la première année serait considérablement réduit. Cette constatation met en cause la responsabilité de l'enseignement moyen. On a déjà beaucoup épilogué sur ce sujet et rouvrir ce procès nous entraînerait trop loin.

En pratique, dans les conditions actuelles, l'enseignement universitaire de première année doit s'adapter aux conditions créées par l'enseignement moyen. Rien ne sert d'enseigner *comme si* les jeunes gens savaient « faire ou penser comme ceci ou cela », il faut les conduire en tenant compte de leurs défauts et de leurs qualités. Il faut combler les lacunes de leur formation et tâcher de les préparer

au métier qu'ils ont cru pouvoir choisir. C'est ce que j'essaie de faire. La première année de candidature est pour moi, en somme, destinée à permettre aux élèves de corriger leurs insuffisances et d'*acquérir la maturité nécessaire*. Le développement chez eux de la forme de raisonnement, qui devra être la leur au cours de leurs études et de l'exercice de leur carrière, me paraît primordial. C'est pourquoi j'attache, à l'examen, plus d'importance à une observation précise, à une comparaison bien faite qu'à l'exposé, sans omission, d'un chapitre quelconque de mon cours. Il est en effet essentiel que nos futurs diplômés sachent réfléchir en dégageant l'essentiel de l'accessoire sans pour cela perdre la notion des nuances. C'est là certainement le minimum que nous pouvons exiger d'un futur médecin.

Le problème de la préparation des jeunes gens aux études universitaires pose celui de l'examen d'entrée. Question périodiquement posée, qui a suscité déjà d'innombrables échanges de vue et à propos de laquelle rien ne peut être dit, sans doute, qui ne l'ait déjà été. Je voudrais faire observer que, puisque bon nombre d'échecs sont dus, en première année, à un manque de maturité, il me paraît inopportun d'instituer, pour les premières candidatures en sciences, un examen d'entrée. En effet, la maturité ne s'enseigne pas, elle s'acquiert. Et où pourrait-elle mieux s'acquérir, se catalyser, qu'au contact des disciplines qui sont à la base même des études auxquelles se destine le récipiendaire ?

A la fin de la première année, les élèves sont interrogés. Cette interrogation est encore très difficile, mais cependant beaucoup moins qu'au début de l'année où le substrat des examens reste très indéterminé et susceptible de conduire à de grosses erreurs de jugement. Certains élèves sont arrêtés; parmi ceux-ci, il en est qui manquent seulement de maturité, d'autres d'aptitudes. L'élève peut recommencer son année. S'il échoue de nouveau, il est vraisemblablement inapte. Le jugement porté dans ces conditions a beaucoup de chances d'être juste.

L'argument qui consiste à dire que l'examen d'entrée décongestionnerait par exemple les laboratoires de première année est de faible importance. Je crois, en effet, pour ma part, que je pourrais conduire mon enseignement selon deux méthodes différentes dont le choix ne dépend que du nombre d'élèves : une solution, la meilleure, avec un très petit nombre d'élèves (disons 40 au plus, dont je pourrais individuellement m'occuper) et une solution avec un nombre plus grand. Si un examen d'entrée à l'Université, portant sur les quatre cents élèves inscrits chaque année à mon cours, en élimine cinquante pour cent, il m'en reste deux cents : c'est encore cinq fois trop pour faire ce que je voudrais. Alors, j'aime autant laisser à tous leurs chances, dans les conditions qui me paraissent, pour eux, les meilleures. Reste la question de l'exiguïté des locaux universitaires. Il n'y a là qu'une seule solution : les agrandir, et le plus tôt possible.

Tel qu'il existe, notre système universitaire nous permet d'obtenir des candidats des garanties suffisantes au point de vue intellectuel. La valeur de notre jugement ne serait cependant complète que si nous pouvions obtenir également des garanties morales. Les éléments essentiels de l'honnêteté et de l'éducation du candidat échappent encore à notre contrôle. Il y a là une grave lacune à combler. Elle pose l'existence de homes où professeurs et étudiants pourraient avoir des contacts plus sociaux, plus intimement liés dans des domaines divers. C'est peut-être là la grande tâche de l'avenir.

* * *

Les considérations finales de M. Dubuisson mettent heureusement l'accent sur le problème moral. Après tout, les disciplines universitaires sont des disciplines intellectuelles, mais l'art de connaître et les carrières auxquelles il prépare réclament des disciplines morales appropriées.

* * *

CONCLUSIONS

Que semble-t-il ressortir de cette enquête ?

Qu'il soit tout d'abord permis aux « Amis de l'Université » de remercier très sincèrement MM. les Professeurs de l'accueil que leur initiative a rencontré parmi eux. L'enquête a suscité un grand nombre de réponses et celles-ci contiennent de précieuses observations et des suggestions qui ne manqueront pas de trouver des échos. A plusieurs reprises, on a bien voulu nous marquer l'intérêt que l'on portait au problème et à sa discussion. Les « Amis de l'Université » s'en réjouissent vivement.

Ce qui frappe le plus peut-être, c'est le très large accord que révèlent ces réponses, faites indépendamment l'une de l'autre.

La proportion des échecs est moindre qu'il ne paraît à un examen superficiel. Et personne ne songe à s'en réjouir ou à s'en affliger. Comment pourrait-on dire que le nombre des échecs est *trop élevé* ou *trop faible* ? Par rapport à quoi ?

On peut viser le nombre élevé de ceux qui échouent par rapport au nombre de ceux qui réussissent. Mais le fait ne peut être considéré, comme M. Severyns l'a particulièrement montré, dans les limites d'une seule session. D'autre part, la proportion des échecs en première année est-elle réellement plus forte aujourd'hui que jadis ? Des études approfondies devraient être poursuivies avant de pouvoir l'affirmer...

Tout le monde aussi, aux Sciences et aux Lettres, paraît s'accorder pour considérer la première candidature comme une année de transition et d'adaptation. Les difficultés inhérentes à toute adaptation

paraissent une cause majeure d'échecs. On est enclin parfois à penser que l'inadaptation est relative à certaines matières pour lesquelles l'étudiant est moins préparé que pour d'autres, semble-t-il. Mais l'unanimité de cette constatation manifeste qu'il s'agit d'une inadaptation initiale aux études universitaires, quel que soit leur objet. Pour résoudre ce problème, on insiste sur la nécessité de contacts avec les étudiants de première année et, partant, sur la nécessité d'un personnel d'assistants et de répétiteurs en nombre suffisant pour assurer ces contacts.

Année d'adaptation, la première année est aussi une année de sélection, on le reconnaît généralement. M. Desonay note avec raison qu'il ne peut être question d'une sélection destinée à choisir un nombre déterminé de candidats. Personne ne l'entend en ce sens. Mais plusieurs, tels MM. Harsin, Severyns et Hautot, doutent que la première année remplisse effectivement sa fonction sélective. MM. Harsin et Hautot en appellent aux nombreux échecs des années ultérieures et le second suggère de mener également une enquête sur ces échecs.

Quand on cherche à quoi tiennent principalement les échecs en première année, l'accord est étonnant lui aussi, non seulement entre les diverses réponses, mais aussi entre les Lettres et les Sciences.

Il y a, tout d'abord, l'inaptitude absolue aux études universitaires. M. Etienne l'a montré fortement, ainsi que MM. Guillemain et Corin. Les qualités nécessaires pour faire des études universitaires sont les mêmes partout. Elles sont les mêmes, quoi qu'on en pense souvent, aux Sciences et aux Lettres. M. Hautot le croit et tel semble bien aussi l'avis de M. Etienne. Si l'on peut signaler le danger d'une mauvaise orientation dans le choix des études, comme M. Dubuisson l'a fait très clairement, ainsi que M. Guillemain, c'est moins question de qualités fondamentales qu'affaire de goût et d'aptitudes particulières. A cet égard, un mauvais choix peut être lourd de préjudice. Mais partout, les mêmes qualités foncières font l'aptitude aux études universitaires.

Il y a, ensuite, l'inaptitude relative, celle à laquelle un changement d'orientation permettra de remédier, comme on vient de le dire, et celle qu'un retard d'un an permettra de surmonter, comme MM. Hubaux et Guében l'ont rappelé, parce qu'elle procède de lacunes susceptibles d'être comblées.

Les déficiences sur lesquelles chacun tombe d'accord, ce sont celles qui tiennent, on l'a dit, à la méthode de travail. Il n'est presque personne qui ne l'ait souligné : les étudiants de première année ne savent pas travailler, *ils ne savent pas ce que c'est d'apprendre à savoir*. Si l'on peut se plaindre, avec M. Paulus, d'un manque de travail au début de l'année, si l'on peut, avec M. Guében, noter qu'il y a, certes, des cas isolés d'insuffisance de préparation, on est d'accord pour dire qu'« il n'y a pas manque de travail en général », qu'« il y a de l'application comme auparavant ».

Mais le travail est de mauvaise qualité. M. Harsin note : « le mal nous paraît donc résider dans une impréparation générale à l'effort intelligent et soutenu que requiert la bonne compréhension d'une matière ». Un grand nombre d'étudiants de première année ignorent ce qu'est l'opération de « comprendre ». Cette déficience se traduit de toutes sortes de façons et les diverses réponses la notent sous de multiples aspects : caractère superficiel du travail, manque d'esprit de synthèse, manque de maturité, insuffisance des facultés d'abstraction et de synthèse, confusion de l'essentiel et de l'accessoire, incapacité de résumer et de dégager l'essentiel, de prendre des notes et de comprendre les mots employés, tendance à mémoriser beaucoup de choses au lieu de saisir l'idée fondamentale. Tous ces faits traduisent le même défaut de savoir ce qu'est « comprendre ». Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'il y ait manque d'intérêt et manque de curiosité intellectuelle. Rien d'étonnant que le manque de vitalité de l'esprit conduise même à l'affaiblissement du bon sens, à l'anémie des concepts et, partant (sans parler de l'orthographe) à la pauvreté du vocabulaire et du style, à l'imprécision des termes et à l'incapacité de s'exprimer (comme le notent à peu près toutes les réponses) tout aussi bien qu'à l'ignorance de la signification du calcul (MM. Hautot et Brasseur).

Le mois de « bloqué », à la veille des examens, qui serait si utile pour la synthèse et la coordination de « choses déjà comprises » est mal utilisé par la plupart des étudiants. Faute d'avoir compris et pratiqué pendant l'année l'art de comprendre vraiment, le mois de « bloqué » est détourné de son but et devient « une sorte d'épreuve de marathon ».

La constatation de ces faits devait conduire à mettre en cause l'enseignement moyen. Un grand nombre de réponses lui ont imputé une bonne part des lacunes qui affligent les étudiants de première année. On a noté que les certificats d'humanités, ouvrant l'accès de l'Université, sont trop largement délivrés. Il y a peut-être, dans plusieurs réponses une certaine tendance à considérer que les lacunes des humanités sont prédominantes dans le domaine du savoir pratiqué par l'auteur de la réponse : mathématiques et sciences sont traitées en parentes pauvres, les professeurs de physique sont parfois incompetents, la préparation est insuffisante en allemand, les programmes de français sont trop théoriques. Mais on incrimine moins les programmes que la manière de les exécuter, le caractère trop livresque — on pourrait dire plutôt, peut-être, trop *verbal* — de l'enseignement du grec, du latin, des mathématiques, — tels MM. Hautot et Brasseur. Et M. Harsin semble bien rendre la note générale, lorsqu'il reproche à l'enseignement moyen l'importance trop grande donnée à l'effort de mémoire plutôt qu'à l'exercice de l'intelligence et à la compréhension. Les jeunes gens n'ont pas appris l'art d'étudier.

Si d'importantes déficiences des étudiants sont imputées à l'enseignement moyen, personne n'a songé à faire le procès du « secondaire ».

On ne trouvera, dans les réponses, d'autre souci que celui d'un échange de vues et d'une collaboration dans l'intérêt des jeunes gens. Et nous souhaitons vivement que l'enseignement moyen donne aussi son avis sur les problèmes agités dans la présente enquête.

Il est remarquable de constater que personne n'a recommandé l'instauration d'un examen d'entrée. Au contraire, plusieurs réponses ont expressément condamné cette institution. On n'en parle guère en philosophie et lettres. M. Godeaux y fait une allusion indirecte, pour noter le grand nombre d'échecs en première candidature ingénieur, malgré l'existence d'un examen d'entrée, qui est ici un examen de connaissances (et non un examen de maturité). MM. Dubuisson, Guében et Brasseur se prononcent contre l'examen d'entrée. Cet examen ne remédierait pas au manque de maturité, il n'apprendrait rien sur l'esprit scientifique du futur étudiant. Il n'apporterait aucune solution au prétendu problème de l'encombrement des amphithéâtres. On soulignera l'attitude réaliste de M. Dubuisson : « En pratique » dans les conditions actuelles, l'enseignement universitaire de première année doit s'adapter aux conditions créées par l'enseignement » moyen. Rien ne sert d'enseigner *comme si* les jeunes gens savaient » « faire ou penser comme ceci ou cela », il faut les conduire en » tenant compte de leurs défauts et de leurs qualités... La première » année de candidature est..., en somme, destinée à permettre aux » élèves de corriger leurs insuffisances et d'*acquérir la maturité néces-* » *saire* ».

Il y a d'autres causes que l'insuffisance de la préparation reçue dans l'enseignement moyen. On semble considérer comme infime le nombre des échecs subis pour des causes physiques. Par contre, l'influence du milieu est notée de plusieurs manières : « Le milieu familial ne *porte plus* l'étudiant en lettres », « Le climat intellectuel est déficient », « le milieu médiocre », les efforts se dispersent trop souvent dans de multiples activités. Mais ces causes sont plutôt exceptionnellement notées. A côté du problème de l'aptitude aux études universitaires et d'un choix judicieux de ces études, à côté des déficiences de la méthode de travail, dues pour une large part à l'insuffisante préparation dans l'enseignement moyen, les réponses ont noté des causes propres à l'institution universitaire.

On n'incrimine pas la technique des examens, sauf, parfois, l'excessive longueur de certaines interrogations. Ceux qui ont l'expérience des jurys savent combien est frappant le parallélisme dans la cotation des récipiendaires par leurs différents interrogateurs. Ce parallélisme des cotes est mis en lumière notamment par MM. Harsin et Guében.

De plusieurs côtés, on note aussi la surcharge des programmes qui ne laisse aucun temps pour la réflexion. MM. Godeaux et Hautot le signalent en ce qui concerne notamment la première candidature ingénieur. La même remarque ne vaut pas en ce qui concerne la première candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit : là les étudiants ont beaucoup de temps pour réfléchir en cours

d'année, mais il n'est pas certain qu'ils en profitent. Cependant la surcharge des programmes est notée encore par MM. Corin et Desonay en ce qui concerne respectivement les sections de philologie germanique et de philologie romane.

Mais la grande cause, proprement universitaire, des déficiences constatées en première année, c'est le manque d'appui que les étudiants novices trouvent dans le milieu, pour les aider à conduire leur vie d'étudiant. M. Hautot voit dans des contacts plus fréquents avec les étudiants le moyen de leur faire apprendre une méthode de travail. M. Harsin regrette le manque de contact des étudiants avec les professeurs et l'inexistence de répétiteurs et d'un nombre suffisant d'assistants qui pourraient apprendre aux étudiants à travailler. M. Dubuisson évoque la création d'un home où professeurs et étudiants pourraient se rencontrer. Les contacts entre eux permettraient d'accroître la valeur du jugement que l'on porte sur les étudiants, par une connaissance plus directe de leur personnalité.

Et dans l'intérêt des jeunes gens, ce n'est pas seulement avec eux que doivent s'établir les contacts. C'est aussi avec leurs parents. Plusieurs réponses le soulignent : notamment celles de MM. Guillemin, Dubuisson et Brasseur. Ces contacts sont nécessaires dans le cours de l'année aussi bien que pour le choix même des études.

* * *

Les réponses reçues par les « Amis de l'Université » sont empreintes de l'intérêt profond que le corps professoral, au titre de l'enseignement comme au titre des examens, porte aux étudiants. On sera frappé de voir que, bien loin de rendre un son pessimiste, elles reconnaissent la volonté de travailler de la plupart des étudiants. Le défaut capital est celui de la méthode. Ce mal n'est pas irrémédiable. Et c'est dans le but d'aider les étudiants, ceux qui les préparent dans l'enseignement moyen et l'Université elle-même, à remédier à ces vices de méthode que nos correspondants nous ont écrit.

On ne trouvera pas non plus dans cette enquête la préoccupation de formuler des griefs. S'il a fallu parfois souligner des déficiences, on l'a fait dans un esprit strictement constructif. Nous avons signalé, en présentant et en analysant les réponses, les multiples suggestions qui ont été faites sur des points particuliers de l'enquête. Nous voudrions pour terminer attirer l'attention sur deux propositions qui témoignent du vif intérêt suscité par le présent problème.

Tout d'abord, M. Hautot demande qu'une semblable enquête soit conduite auprès des étudiants de dernière année pour qu'ils nous éclairent sur leurs difficultés du début. Nous serons très heureux que les membres du corps professoral et les étudiants eux-mêmes nous aident à réaliser cet objectif dans un avenir proche.

Ensuite, M. Harsin conclut sa réponse en souhaitant que soit ouvert un débat sur l'ensemble du problème de la formation univer-

sitaire de l'étudiant. Nous le souhaitons aussi. Nous espérons que tous ceux qui le souhaitent voudront bien nous l'écrire et nous faire leurs suggestions. Les avis de l'enseignement moyen, ceux des parents et des associations familiales, comme ceux des étudiants qui réfléchiront ensemble à leurs difficultés, nous seront particulièrement précieux. Si tous les intéressés le désirent, c'est avec joie que notre Association contribuera à l'organisation d'un débat sur l'ensemble du problème de la formation universitaire de l'étudiant.

LES « AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE ».

La Vie de notre Association

Les étudiants et les anciens étudiants de l'Université de Liège
qui ont donné leur vie pour que nous vivions

Depuis la publication, par les soins des « Amis de l'Université de Liège », de la brochure *L'Université de Liège pendant la guerre*, d'autres noms, hélas ! sont venus s'ajouter à la liste — déjà si longue — des victimes dont nous entendons garder et honorer le souvenir. L'inauguration prochaine du Mémorial permettra de réparer dans le marbre cet oubli, qui n'est dû qu'à des circonstances indépendantes de notre volonté. Il nous a paru, toutefois, qu'il serait équitable de publier, dans notre Bulletin, ces noms, avec les indications qui nous ont été communiquées touchant les circonstances de la mort.

Déjà, l'Institut de Pharmacie, lors d'une manifestation patriotique qui se déroula le dimanche 12 décembre 1948 — manifestation dont nous avons rendu compte — avait associé aux noms de ses étudiants et anciens étudiants relevés dans la brochure *in memoriam* les noms d'Alphonse Housen et de Lydie Kagan.

Et voici d'autres noms, pareillement glorieux :

Est tombé le 26 mai 1940, lors de la bataille de la Lys, à Oostroozebeke, le lieutenant de réserve Albert Gustin, ancien élève de la Faculté de Droit. La croix de chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme et la croix de Guerre 1940 avec palme lui ont été décernées à titre posthume.

Au nom de Jean Adam, fusillé le 5 septembre 1944 à Halle-sur-Saale, il faut joindre le nom de son père Edmond Adam, fusillé au même endroit le 21 juin de la même année. Edmond Adam avait suivi des cours de la Faculté des Sciences (Chimie analytique).

Fut exécuté, également à Halle, également le 21 juin 1944, Marcel Adam, candidat ingénieur. Lieutenant A. R. A., il avait été arrêté à Liège le 9 juin 1943. Il est titulaire de la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, de la croix de Guerre 1940-1945 avec palmes, de la médaille commémorative 1940-1945, de la médaille de la Libération et de la croix du Prisonnier politique.

Est mort au sinistre camp de Buchenwald, le 28 mars 1945, Jean Robert, docteur en Philologie classique, professeur au Lycée français d'Anvers. Il avait été arrêté par la Gestapo dès novembre 1941.

François Lamby, qui suivit, de 1927 à 1930, les cours de Chimie, de Physique et de Bactériologie, fut arrêté par les Allemands à la suite d'un combat livré par les maquisards de l'A. S., le 4 septembre 1944. Il est mort

dans l'évacuation du camp de D. O. R. A., le 9 avril 1945. Il laissait une veuve et cinq enfants.

Arnold Cambresy était étudiant de 1^{re} candidature en Sciences préparatoire à la carrière d'ingénieur. Arrêté pour faits de résistance et déporté en Allemagne, il est présumé décédé au début de mai 1945, dans la baie de Neustadt (près de Lubeck), lors de l'évacuation du camp de Neuengamme.

Joseph Demoulin, docteur en Droit, prisonnier politique reconnu comme résistant armé (il a subi seize mois de captivité), est mort le 10 juillet 1946 des suites de son incarcération dans les geôles d'outre-Rhin.

Germain Pieters, licencié en Sciences commerciales, chef de service à la Vieille-Montagne, avait été arrêté par la Geheime Feldpolizei dès le 29 janvier 1942; il ne serait libéré que le 23 mai 1945, soit après quarante et un mois de captivité. Il est mort, comme Joseph Demoulin, des suites de ce long emprisonnement, le 8 janvier 1948. La Commission de Liège lui a reconnu le titre de prisonnier politique.

Signalons que Maurice Degey, docteur en Droit, est mort dès le 22 novembre 1940, pendant la mobilisation, des suites d'une maladie contractée en service commandé.

Maurice Olivier, docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique) et professeur à l'Athénée de Charleroi, a dû être tué en même temps que son collègue Lucien Lallemand, à bord d'un camion français qui avait quitté Charleroi le 15 mai 1940, avec l'intention de rejoindre l'armée belge.

Et nous avons encore à déplorer la mort d'anciens étudiants étrangers :

Ivan Sokoloff, ingénieur civil électricien; Vélia Garstein (Mme M. Barakin), déportée en 1942 en même temps que son mari et qui doit avoir été victime du four crématoire; Victor Ifliand, ingénieur chimiste, arrêté en France en 1942 et qui n'est pas revenu de Silésie; ainsi que son oncle Salomon Ifliand, arrêté, déporté et disparu dans les mêmes conditions.

Nous associerons pieusement ces seize noms aux noms de ceux-là qui furent évoqués précédemment. Et que leur exemple demeure !

F. D.

Erection du Mémorial universitaire aux morts de la guerre

A la généreuse intervention de M. Dewandre, Président de notre Association, les « Amis de l'Université » ont versé une somme de vingt mille francs pour l'érection du monument aux morts de la guerre, qui sera inauguré le 14 novembre.

Les « Amis de l'Université » et la vie coloniale

Nous avons reçu de la section d'Elisabethville des « Anciens » de Liège au Congo belge trente abonnements au *Bulletin des Amis de l'Université*.

L'Association est heureuse et fière de la fidélité des « Anciens » de Liège au Congo. Elle espère que l'exemple d'Elisabethville sera bientôt imité par toutes les autres sections.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam

Le professeur Alexandre Laviolette

Le 6 février dernier, nous apprenions avec tristesse la mort du professeur Laviolette, que la maladie tenait éloigné depuis plusieurs mois de ses chères et multiples occupations.

Alexandre François Laviolette était né à Vedrin le 16 janvier 1880. Il conquit brillamment, en 1904, à l'Université de Liège, le grade légal d'ingénieur des mines. Entré en 1907 au service de la Traction et du Matériel de l'Administration des Chemins de fer belges, il se vit confier la direction de divers ateliers et fut promu en 1926 chef du groupe Matériel de Liège. En 1930, avec le titre d'ingénieur en chef honoraire de la Société nationale des Chemins de fer belges, il abandonna ses fonctions administratives pour pouvoir se consacrer entièrement à l'enseignement.

Car, si Laviolette fut un éminent ingénieur, à l'esprit réaliste et organisateur, il avait surtout la vocation du professorat. Il enseigna les sciences mathématiques et mécaniques dans de nombreuses écoles techniques tant publiques que privées. Notamment, il fut jusqu'à sa mort professeur et directeur de l'Ecole nationale des Chemins de fer.

Ses qualités professionnelles et didactiques le firent choisir, en 1920, comme chargé du cours d'Exploitation des chemins de fer à la Faculté technique de l'Université de Liège. En 1930, il fut promu à l'ordinariat. Il avait su donner à son enseignement un caractère très personnel : dédaignant les longues descriptions technologiques, il savait, par des exemples judicieusement choisis, mettre en relief les multiples aspects scientifiques, techniques et surtout économiques, des problèmes posés par l'exploitation des transports ferroviaires. Les ingénieurs des quelque trente dernières promotions ont conservé le souvenir agréable de ses leçons familières et animées où, par une discussion habilement dirigée, le professeur amenait ses élèves à formuler par eux-mêmes la critique des dispositifs étudiés.

Alexandre Laviolette faisait partie depuis de nombreuses années du Comité scientifique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège (A. I. Lg.). Ses publications sont toutes relatives à des questions

relevant de l'exploitation des chemins de fer. Il était titulaire de plusieurs distinctions honorifiques; en particulier, il était Officier de l'Ordre de Léopold et Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Il laissera parmi nous le souvenir d'un collègue affable et modeste, et celui d'un travailleur infatigable. Chez ses anciens élèves, se mêlera un sentiment de profonde reconnaissance au souvenir du professeur si dévoué et compréhensif.

J. Danze.

In memoriam

Chevalier H. de Winiwarter

1875-1949

Au cours des dernières vacances, l'Université de Liège a perdu un Maître qui l'honorait par son enseignement, par ses remarquables publications, par son érudition étendue et par son dévouement.

Portant un nom déjà illustré par son père, le chirurgien éminent dont l'Université a récemment magnifié le souvenir, H. de Winiwarter a su se faire à son tour une enviable réputation de savant.

Il fut un des plus brillants disciples du grand Edouard Van Beneden. Séduit dès l'abord par ce Maître prestigieux, il eut l'ambition de travailler sous sa direction, de suivre son exemple, attiré par l'étude de l'embryologie alors en plein essor; il réussit à réaliser pleinement, au cours de sa brillante carrière, son rêve d'adolescent.

Non seulement il fit, en poursuivant des études brillantes, des travaux originaux mais il eut le très grand mérite de compléter une des découvertes, sinon la découverte la plus importante, d'Edouard Van Beneden. Celui-ci démontra que les cellules sexuelles n'étaient, au point de vue du nombre des chromosomes, que des demi-cellules qui, en se conjuguant au moment de la fécondation, recréaient une cellule entière. H. de Winiwarter découvrit et décrivit le mécanisme de cette réduction chromatique au cours de la formation des cellules sexuelles.

On conçoit l'importance de ces deux notions fondamentales de la biologie, car ces processus sont universels et s'observent chez tous les êtres vivants, animaux et plantes. C'est par ces faits essentiels que s'expliquent les lois de l'hérédité et ses modalités.

On sait trop peu ce mérite rare, parce que notre Collègue était un modeste qui estimait suffisant d'avoir publié ses résultats et d'en garder l'intime satisfaction.

Cette découverte était le fruit d'un travail acharné et passionné et non du hasard. Aussi de nombreuses publications sur des sujets variés se sont succédés, qui ont imposé leur auteur comme un Maître qui dirigea à son tour un laboratoire actif et enseigna à notre Faculté de Médecine. Pendant vingt ans il assumait la lourde charge d'enseigner l'histologie générale et spéciale, l'embryologie et aussi la splanchnologie, en même temps qu'il dirigea la rédaction des *Archives de Biologie* fondées par Ed. Van Beneden.

On sait qu'à côté de cette activité professorale et scientifique, H. de Winiwarter acquit une érudition étendue en philosophie, en littérature, en arts plastiques et surtout en musique.

Sa passion pour les estampes japonaises était basée sur une documentation de spécialiste à l'autorité reconnue; il laisse des collections incomparables patiemment réunies.

Musicien très averti, il n'était pas seulement un auditeur au goût sûr, sévère même, mais un exécutant et un compositeur d'œuvres importantes. Il se réjouissait d'entendre cet hiver, exécutée en entier pour la première fois, une symphonie qu'il avait écrite.

Ses amis savent combien ce timide était bon et infiniment délicat et généreux. Ils savent aussi quelle harmonieuse union a été rompue par le décès de Madame de Winiwarter qui a tant assombri les dernières années de notre regretté Collègue.

Les distinctions les plus flatteuses avaient couronné cette brillante carrière; les Académies royales des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts et de Médecine l'avaient élu membre titulaire.

L'Université de Liège perd en lui un de ses représentants particulièrement distingués, ses anciens élèves un maître et un ami.

G. Leplat.

In memoriam

Désiré Rousseau

L'Université et, en particulier, l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques, a éprouvé une perte cruelle en la personne de M. Désiré Rousseau, chargé de cours, décédé le 15 août 1949. Préfet de l'Athénée Royal de Forest, M. Rousseau faisait à l'Institut, depuis près de vingt ans en suppléance de M. Poissinger et depuis 1943 à titre personnel, le cours de Méthodologie spéciale de l'arithmétique et des sciences, ainsi que les exercices et travaux pratiques correspondants. Ses mérites et son affabilité lui avaient valu l'estime et la sympathie de ses collègues et de ses élèves. Grand patriote, il était invalide de la guerre 1914-1918 et titulaire de la Médaille de la Résistance 1940-1945.

La séance de rentrée

On avait déserté pour la première fois la vétuste Salle académique, dont les piliers se souviennent encore d'avoir supporté la coupole d'une chapelle de style jésuite. Et pourtant, massés à la galerie, à demi étouffés dans les escaliers, les étudiants y menaient volontiers, dès le premier contact avec la *gens togata*, d'insidieux chahuts. Le Conservatoire est une vénérable « boîte à musique »; mais, des premières loges à l'amphi, le jeune public se tint tout coi, intimidé peut-être qu'il se sentait par le velours rouge de

ces fauteuils qui connurent les mille et une ruses de la stratégie matrimoniale en honneur dans la bourgeoisie liégeoise.

Le cortège des invités admis sur l'estrade où s'étagent d'ordinaire hautbois et violoncelles était réduit, la plupart des hôtes de l'Université ayant pris place dans les baignoires de face et de côté; mais deux toges anglo-saxonnes et l'épitoge du recteur égayaient tous ces vestons noirs et ces toges sombres. La séance était présidée par M. Mundeleer, ministre de l'Instruction publique. Le vice-recteur Monseigneur Litt et le prorecteur Blancquaert représentaient, respectivement, les Universités de Louvain et de Gand. M. Rey, ministre de la Reconstruction, les représentants diplomatiques des trois pays — Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Suisse — auxquels appartenaient les nouveaux docteurs *honoris causa*, ainsi que M. Jean Willems, directeur de la Fondation Universitaire, rehaussaient de leur présence la cérémonie.

Le recteur Henri Fredericq avait pris comme thème de son discours : Plaidoyer pour un humanisme scientifique. Il mit, dans la défense de ses idées, autant de chaleur que d'esprit. Il ne s'agit nullement, selon l'orateur, de tourner le dos ni aux arts ni aux belles-lettres. Mais l'homme de 1950 — l'homme qui se dit cultivé — ne peut ignorer sereinement les grands problèmes que pose l'évolution des sciences exactes. C'est, à peu de chose près, la thèse que défendait récemment le professeur Mund, de Louvain, rapporteur du jury d'examens qui est chargé d'interroger les candidats à un prêt d'études de la Fondation Universitaire. Physiologiste de bonne souche et de bonne observance, le recteur Fredericq ferait volontiers appel, dans la formation des « littéraires », à des éléments qui ressortissent à la physique, à la chimie, à la biologie, à la physiologie, voire à la géologie et à la géographie considérées comme une école d'observation; en revanche, les « scientifiques » seraient initiés aux questions d'art et de littérature.

Pareil programme est-il trop ambitieux? On souhaiterait, en tout cas, qu'un effort soit tenté en vue de pallier les néfastes effets d'une spécialisation qui, entreprise trop tôt, risque de diviser l'élite intellectuelle en deux corps absolument étrangers l'un à l'autre. Il est à peine concevable qu'un ingénieur ignore Disraëli, qu'un médecin situe saint Thomas d'Aquin au XVIII^e siècle; mais de quel droit un historien se désintéresserait-il du problème de la tension artérielle, un philologue de la question vitale des calories?

De très vifs applaudissements soulignèrent la péroraison d'une harangue qui, sans avoir été le moins du monde bénisseuse, se terminait cependant sur une note d'espoir.

Trois docteurs *honoris causa* étaient conviés par notre Faculté des Sciences à accepter le titre et le diplôme que le Conseil académique leur avait décernés à l'unanimité. Tour à tour, les professeurs Brasseur, Swings et Michot évoquèrent les mérites hors de pair des savants éminents que sont Sir Lawrence Bragg, professeur à l'Université de Cambridge, M. Otto Struve, professeur à l'Université de Chicago, et M. Paul Niggli, professeur à l'Institut Polytechnique Fédéral et à l'Université de Zurich.

Le professeur de Cambridge, avec beaucoup de simplicité et de sens de l'humour, remercia, en son nom et au nom des deux collègues honorés en même temps que lui, l'Université de Liège. Il eut des mots particulièrement émouvants pour rappeler — de la façon la plus discrète, d'ailleurs — la part qu'il avait prise, de 1915 à 1918, aux combats livrés par l'armée anglaise dans le saillant d'Ypres.

Après la lecture traditionnelle du rapport sur l'activité académique pendant l'année écoulée, le recteur tint à s'adresser aux étudiantes et aux étudiants. Il le fit d'une façon très directe et dans une intention précise : celle de répondre aux accusations lancées contre le Collège des assesseurs à propos de l'examen médical auquel devraient se soumettre, suivant le vœu des autorités académiques, tous les étudiants qui s'inscrivent à l'université. On sait qu'un arrêté du Régent qui instituait l'examen médical obligatoire a été cassé par le Conseil d'Etat. Le recteur Fredericq fit remarquer aux étudiants, en toute loyauté, que les autorités académiques ne désarmaient pas. La question rebondirait. Il ne s'agissait pas de brimer la liberté individuelle, mais d'empêcher, dans l'intérêt de tous, que la liberté de quelques-uns (les contagieux) ne dégénérât en licence, avec tous les dangers que représente la propagation d'une maladie infectieuse dans les salles de cours ou les laboratoires. Et ce rappel d'une vérité première — *salus populi, suprema lex* — aura sans doute des chances d'être entendu.

F. D.

Inauguration du Mémorial de la guerre 1940-1945

C'est dans le courant du mois de novembre, le mois des morts, le lundi 14, que l'Université de Liège commémorera solennellement le sacrifice de ses quelque deux cent quatre-vingts étudiants et anciens étudiants qui, de 1940 à 1945, ont donné leur vie pour la liberté.

Le mémorial qui sera inauguré dans l'*aula* qui précède la Salle académique fera face au monument de la guerre 1914-1918; car il importait que fussent confondus dans notre mémoire et dans un pieux hommage ceux de l'Yser et ceux de la Lys, les combattants qui s'illustrèrent à Liège et les maquisards d'Ardenne, les glorieux émules de Philippe Baucq et ceux de Walthère Dewé. Des plaques de marbre transmettront aux générations futures les noms, groupés par Faculté — les étudiants, d'abord, les « anciens », ensuite — de ceux qui s'assirent sur les bancs de la vieille maison et qui entaillèrent peut-être leurs initiales dans les pupitres de nos salles de cours.

La cérémonie, à laquelle sont conviés tous les amis de l'Université, sera très simple : un seul discours, prononcé par le recteur; l'exécution, sous la direction de M. Quinet, de l'*Actus tragicus* de Jean-Sébastien Bach; l'appel des morts; la *Brabançonne*. Le public sera admis à défiler devant le mémorial et à déposer des fleurs.

Il nous plaît de signaler qu'à l'intervention de son distingué président M. Dewandre, le Conseil d'administration des Amis de l'Université de Liège a fait don à la Commission du Mémorial d'une somme de 20.000 francs.

F. D.

Conférences et Cours publics de l'Extension Universitaire Liégeoise

C'est à la demande de la Ville de Liège qu'un comité fut désigné, en 1948, par les autorités universitaires liégeoises, pour reprendre la tradition d'avant-guerre, et organiser à l'Université une série de conférences et cours publics, donnés par des membres du personnel enseignant universitaire, et destinés au public liégeois.

Le programme que s'assigna le nouveau comité fut intentionnellement choisi de manière à refléter autant que possible les préoccupations scientifiques, littéraires, artistiques du moment; c'est ainsi que parmi les sujets traités, figuraient des études sur l'énergie nucléaire, le Conseil d'Etat, l'Unesco, les antibiotiques, les moteurs à réaction, etc...

29 conférences furent faites au cours de l'hiver (novembre 1948 à mars 1949); près de 5000 auditeurs fréquentèrent la salle académique de l'Université où les séances se succédaient le jeudi soir.

Les sujets traités ont paru intéresser un public très varié : des membres de l'enseignement moyen et leurs élèves furent nombreux à ces réunions où les étudiants universitaires ne faisaient pas défaut. En général, à chaque séance, le public paraissait se renouveler selon les matières traitées montrant que ces conférences ne passaient pas inaperçues du monde liégeois, et faisant espérer que la portée de cet enseignement irait en s'étendant avec le temps.

Pour le cycle de l'an prochain, le comité tiendra compte de l'expérience qu'il vient d'acquérir et des suggestions qu'ont bien voulu lui faire les auditeurs eux-mêmes.

Les conditions d'admission aux études universitaires

Un arrêté du Régent du 31 mars 1949 étend à l'épreuve dite *épreuve préparatoire à la candidature en Sciences commerciales* (jury du gouvernement) le principe des dispenses d'interrogation que la loi du 14 août 1947 a permis au gouvernement d'instituer, sur avis conforme du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, en ce qui concerne les épreuves préparatoires prévues aux articles 10 et 12 de la loi du 10 avril 1890-3 avril 1891. Il s'agit de dispenses d'interrogation sur une ou plusieurs matières de l'épreuve préparatoire à la candidature en Sciences commerciales. Ces dispenses pourront être accordées aux récipiendaires qui sont porteurs de certificats ou de diplômes belges permettant d'inférer qu'ils ont reçu avec fruit, sur ces matières, un enseignement équivalent à celui qu'ils auraient reçu par la fréquentation fructueuse d'un cycle de six années d'études moyennes, comprenant les classes de troisième, de seconde et de première d'une section commerciale d'un établissement d'enseignement moyen du degré supérieur.

Cet arrêté de principe renvoie à des arrêtés royaux le soin de déterminer les dispenses. Celles-ci seront sans doute adoptées par analogie avec l'arrêté du 30 août 1948, qui a été pris en exécution de la loi du 14 août 1947 pour régler les dispenses d'interrogations aux épreuves préparatoires des

articles 10 et 12 de la loi de 1890, c'est-à-dire à ce qu'on appelle communément l'examen d'admission à la candidature-ingénieur et l'examen du jury central d'humanités (voir *Bull. des Amis*, 1948, n° 4, pp. 39-41).

C'est depuis cet arrêté du 30 août 1948 que, par exemple, les porteurs du diplôme d'humanités modernes et les régents sont dispensés de l'épreuve dite littéraire pour l'admission à la candidature-ingénieur, que les régents sont dispensés de la plus grande partie de l'épreuve sur les mathématiques au jury central d'humanités pour l'admission à la candidature en Sciences mathématiques, que les instituteurs sont dispensés de toutes les matières autres que le latin et le grec au jury central d'humanités pour l'admission à la candidature en philosophie et lettres, etc...

Pareil système étend au domaine de l'enseignement moyen un régime de dispenses d'interrogation qui ne se justifie que dans le cadre de l'enseignement supérieur. Ici, il s'agit de connaissances à maîtriser, là de formation de l'intelligence. L'inscription des matières au programme des études n'a pas du tout la même signification dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement supérieur.

R. C.

Expériences, réorganisation et désorganisation dans l'enseignement moyen

Le *Moniteur* du 18 août 1949 a publié deux arrêtés du Régent datant déjà du 20 juin 1949 (on sait que les arrêtés doivent légalement être publiés dans le mois de leur date).

L'un de ces arrêtés porte création, à titre expérimental, d'une section d'humanités latin-sciences.

L'autre « porte la structure des études moyennes et les matières d'enseignement dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat ».

Le préambule de cet arrêté justifie les réformes par plusieurs considérations, et notamment : « Considérant qu'il y a lieu d'adapter la structure » des études moyennes et la dénomination des sections et des établissements aux nécessités actuelles »; et encore « Considérant en particulier » que le programme de la division commerciale des humanités modernes » a été revalorisé dans le sens culturel et formatif et qu'il convient dès lors » de donner à cette section l'appellation plus adéquate d'humanités » modernes économiques; »

Ainsi voici le pays doté d'humanités modernes « économiques » !

L'article 1 de l'arrêté modifie le règlement organique des athénées royaux et l'article 2 celui des écoles moyennes de l'Etat.

Désormais la structure des humanités dans les athénées royaux se présentera de la manière suivante : humanités anciennes et humanités modernes, les unes et les autres divisées en deux degrés successifs de trois ans (degré inférieur et degré supérieur). Les humanités anciennes et modernes se subdivisent en sections, qui sont partiellement différentes au degré inférieur et au degré supérieur.

Degré inférieur	}	Humanités	}	Section latin-grec
		anciennes		Section latin-mathématiques
Degré inférieur	}	Humanités modernes	}	Section d'enseignement général
				Section d'enseignement appliqué
				Section pré-industrielle
				Section pré-agricole
				Section familiale
Degré supérieur	}	Humanités	}	Section latin-grec
		anciennes		Section latin-mathématiques
Degré supérieur	}	Humanités modernes	}	Section scientifique
				Section économique

Les matières de l'enseignement propres à chaque section sont déterminées par une autre disposition de l'arrêté.

Il paraît urgent que l'Université se préoccupe des conséquences de ce nouveau régime pour la préparation de ses élèves.

R. C.

Accords culturels

La convention culturelle entre la Belgique et l'Italie, conclue le 29 novembre 1948, a été publiée au *Moniteur* du 4 août 1949. L'article 6 prévoit l'établissement d'équivalences de grades académiques.

Les étudiants étrangers qui prennent inscription dans un établissement d'enseignement de l'Etat italien sont exemptés du paiement de toutes taxes ou surtaxes quelconques.

Un arrêté du Régent du 25 mai 1949, publié au *Moniteur* du 10 juillet 1949, règle les équivalences entre les diplômes néerlandais d'études moyennes du degré supérieur et les certificats belges homologués d'humanités.

La dénomination d'Université

Une loi du 4 mai 1949 (*Mon.*, 9 juillet 1949) a modifié la dénomination de l'Université coloniale de Belgique à Anvers qui s'appellera désormais : *Institut universitaire des territoires d'outre-mer*.

La même loi autorise cette institution à conférer les grades et à délivrer les diplômes de candidat et de licencié en sciences coloniales et administratives. Ces grades n'ont pas le caractère de grade légal, mais le port en est désormais protégé par la loi du 11 septembre 1933 (art. 1, d, modifié par la loi susdite du 4 mai 1949) sur la protection des titres de l'enseignement supérieur.

La population universitaire en 1948-1949

L'analyse de la population universitaire est faite cette année sur la base des chiffres recueillis auprès des appariteurs des Facultés. Ces chiffres sont arrêtés au 31 août 1949.

I. Population globale et répartition par sexe et par nationalité :

Catégories		1948-1949	1947-1948	1946-1947
Etudiants	belges.....	2480	2229	2242
	étrangers.....	125	102	71
	Total.....	2605	2331	2313
Etudiantes	belges.....	494	456	448
	étrangères.....	14	14	11
	Total.....	508	470	459
Ensemble	belges.....	2974	2685	2690
	étrangers.....	139	116	82
	Total général ..	3113	2801	2772

La population globale des étudiants enregistre une hausse importante (12%) par rapport à l'année 1947-1948. Le tableau précédent fait ressortir que cette hausse se manifeste d'une façon sensible dans le groupe des étrangers (20%); mais qu'elle porte également sur les effectifs belges masculins (11%, 251 en chiffres absolus), et dans une mesure moindre sur les effectifs belges féminins (8%).

II. Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres; nombre des doubles inscriptions.

Le total de 3113 étudiants se répartit en 3006 élèves réguliers et 107 élèves libres; dans ce total, les 139 étrangers comptent 121 élèves réguliers et 18 élèves libres.

Tandis qu'en 1947-1948, les 2801 élèves avaient pris 2963 inscriptions, les 3113 élèves de 1948-1949 ont pris au total 3298 inscriptions. Les 185 doubles inscriptions se répartissent de la façon suivante : Faculté de Philosophie et Lettres, 21; Faculté de Droit, 30; Ecole Supérieure de Commerce, 19; Faculté des Sciences, 36; Faculté de Médecine, 34; Faculté des Sciences Appliquées, 35.

<i>Faculté des Sciences :</i>														
5. Sections des sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques	130	100	8	5	138	105	41	27	1	5	42	32	180	137
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	188	187	3	8	191	195	19	25	3	1	22	26	213	221
7. Candidature préparatoire à la pharmacie	104	99	—	—	104	99	75	84	1	2	76	86	180	185
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	21	19	1	—	22	19	1	—	—	—	1	—	23	19
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil	237	277	58	35	295	312	1	2	—	—	1	2	296	314
Total	680	682	70	48	750	703	137	138	5	8	142	146	892	876
<i>Faculté de Médecine :</i>														
10. Section de médecine (doctorats, 2 ^e et 3 ^e candidatures)	456	408	10	7	466	415	38	37	3	3	41	40	507	455
11. Section de pharmacie	87	88	1	1	88	89	78	73	1	—	79	73	167	162
12. Sections de sciences dentaires et de médecine-hygiéniste	27	24	2	—	29	24	5	3	—	—	5	3	34	27
Total	570	520	13	8	583	528	121	113	4	3	125	116	708	644
13. <i>Faculté des Sciences appliquées</i> : Total	302	248	16	16	318	264	2	1	—	—	2	1	320	265

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrang.	Total	Belges	Etrang.	Total	
	1948-49 87-2761	1948-49 87-2761	1948-49 87-2761	1948-49 87-2761	1948-49 87-2761	1948-49 87-2761	
<i>2° Ecoles et Instituts</i>							
14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales	3	—	3	—	—	3	2
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	6	—	6	8	—	8	12
16. Institut supérieur des Sciences pédagogiques	53	34	87	12	—	12	69
17. Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques	193	171	364	8	1	9	206
18. Ecole de Criminologie	6	—	6	—	—	—	6
19. Institut supérieur d'Education physique	26	21	47	12	—	12	39
<i>3° Centre Interfacultaire</i>							
20. Centre Interfacultaire du Travail	11	—	11	—	—	—	12
Total général	2414	2195	4609	471	10	481	3006

Les effectifs de la Faculté de Philosophie et Lettres sont stationnaires. On notera que la diminution du nombre d'étudiants inscrits en Philosophie, en Histoire ou en Philologie, qui était sensible les années antérieures, a fait place à une légère augmentation (5).

A la Faculté de Droit, les effectifs des doctorats en droit marquent une augmentation de l'ordre de 17%; ceux des Candidatures et Licences en sciences politiques, diplomatiques, sociales et administratives sont en progression notable (de 33 à 62).

A la Faculté des Sciences, on constate une faible augmentation globale. Celle-ci est due en ordre principal, à la hausse du chiffre des inscriptions aux Candidatures, Licences et Doctorats en Sciences, qui compense les reculs faibles de la première Candidature en Sciences Naturelles et Médicales, et des Candidatures en Pharmacie et le recul plus prononcé des deux années de la Candidature préparatoire au grade d'Ingénieur Civil. Comme l'an dernier, les effectifs de cette Candidature marquent une nouvelle régression, de l'ordre de 6%; mais le recul de l'effectif belge est beaucoup plus important (de 277 à 237, soit 15%); il est compensé en partie par une certaine augmentation de l'effectif étranger qui passe de 35 à 58, soit plus de 70%.

A la Faculté de Médecine, les effectifs sont en hausse pour les deuxième et troisième Candidatures et les Doctorats en Médecine (52, soit 12%), tandis qu'ils restent stationnaires pour la section de Pharmacie.

Le Centre Interfacultaire du Travail, qui figure pour la première fois dans le recensement de la population de l'université, compte 12 élèves réguliers inscrits, tandis que 15 inscriptions ont été prises à des cours isolés.

IV. Répartition des élèves réguliers par groupe d'études, par sexe et par nationalité.

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrang.	Total	
a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	97	1	98	78	—	78	176
b) les Instituts annexés à cette Faculté (nos 14, 15 et 16)	62	4	66	23	—	23	89
Total	159	5	164	101	—	101	265
a) la Faculté de Droit (nos 2, 3, 4) .	467	2	469	89	—	89	558
b) les Ecoles annexées à cette Faculté (nos 17 et 18)	199	4	203	8	1	9	212
Total	666	6	672	97	1	98	770
la Faculté des Sciences (n° 5)	130	8	138	41	1	42	180
Total	130	8	138	41	1	42	180
Candidature préparatoire à la Médecine vétérinaire (n° 8) P. M....	21	1	22	1	—	1	23
a) la Faculté de Médecine (nos 6, 7, 10, 11 et 12)	862	16	878	215	8	223	1101
b) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	26	1	27	12	—	12	39
Total	888	17	905	227	8	235	1140
la Faculté des Sciences appliquées (nos 9 et 13)	539	74	613	3	—	3	616
Total	539	74	613	3	—	3	616
le Centre Interfacultaire du Travail (n° 20)	11	—	11	1	—	1	12
Total	11	—	11	1	—	1	12
Total général	2414	111	2525	471	10	481	3006

V. Répartition des élèves étrangers, par sexe et par nationalité :

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
France	5	2	7
Grèce	19	—	19
Italie	6	—	6
Luxembourg	24	—	24
Pays-Bas	4	1	5
Pologne	18	3	21
Roumanie	2	—	2
Russie	2	1	3
Autres pays :			
Espagne-Portugal	4	—	4
Allemagne, Angleterre, Suisse.	1	—	1
Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Tchéco-Slovaquie, Yougo- Slavie	4	1	5
<i>Amérique :</i>			
Brésil	1	—	1
Etats-Unis d'Amérique	2	—	2
<i>Afrique :</i>			
Egypte	1	—	1
<i>Asie :</i>			
Chine	2	—	2
Iran-Liban	3	—	3
Syrie	10	—	10
Apatriotes	4	1	5
Total	112	9	121

Il ressort du tableau précédent que les groupes les plus nombreux d'étrangers sont ceux du Luxembourg, de Pologne et de Grèce.

Les effectifs luxembourgeois, dont nous signalions l'an dernier la faiblesse, se sont accrus de 10 unités.

L'élément grec représenté en 1947-1948 par 9 étudiants, s'est accru de 10 étudiants; la plupart de ceux-ci se sont inscrits à la candidature au grade d'Ingénieur.

J. Delchevalerie.

L'examen médical obligatoire, les étudiants et le Conseil d'Etat

Le *Bulletin des Amis de l'Université* a annoncé antérieurement (1948, n° 4, pp. 38-39) la publication d'un arrêté du Régent du 30 août 1948 qui instituait l'obligation pour les étudiants de se soumettre aux examens médicaux à organiser par le Collège des Assesseurs et faisait dépendre du résultat de cet examen l'autorisation de poursuivre les études.

On doit se féliciter du haut souci de la santé des étudiants qui a animé les inspirateurs et les auteurs de l'arrêté. L'examen, on le sait, est pratiqué en fait, mais à titre facultatif pour les étudiants, depuis de longues années et MM. les professeurs Brull et Van Beneden ont mis tout leur dévouement au service de cette œuvre magnifique. Cet examen vise surtout à dépister la tuberculose : chaque année sont découverts des cas de jeunes gens qui sont, à leur insu, des foyers de contagion pour leurs condisciples et qui ignorent la nécessité de se soigner.

Il était très heureux aussi que l'arrêté eut placé l'organisation de cet examen sous l'autorité universitaire du Collège des Assesseurs. Peut-être aurait-on pu souhaiter que des règles plus précises fussent fixées quant aux conséquences très graves qui pouvaient résulter de l'examen pour l'étudiant malade. Et si le corps universitaire tout entier sait tout ce qu'il doit de gratitude à ceux qui organisent l'examen médical, peut-être eut-il été nécessaire que l'étudiant pût, à son gré et sous certaines conditions (d'agrégation par exemple), recourir au médecin de son choix et qu'une voie d'appel lui fût ouverte.

Certaines « garanties » paraissent une nécessité, car, hélas, les hommes passent et les règles demeurent. Et ce n'est pas la première fois dans l'histoire que des règles introduites dans l'arsenal juridique avec la meilleure intention et avec les motifs les plus justifiés pourraient, faute des garanties requises par une saine technique juridique, être utilisées dans des intentions très différentes par l'autorité publique ou par l'Administration. Le totalitarisme à prétention biologique du nazisme en a fourni quelques exemples. Aucune matière n'est plus délicate que celle des obligations juridiques imposées aux citoyens dans le domaine des conduites relatives à leur propre corps. Aucune règle n'est susceptible de compromettre plus facilement l'autonomie des décisions personnelles.

Il y a là des raisons importantes, non point de ne pas agir, mais de le faire avec toutes les nuances voulues...

Toujours est-il que les étudiants se sont émus de l'obligation qui leur était prescrite; non qu'ils soient adversaires de l'examen médical en lui-même, mais désireux de garanties. D'accord avec leur Association générale, un groupe d'entre eux, le Comité Directeur de la revue *Université*, a introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. Ce recours était fondé par divers moyens relatifs à l'absence de garantie juridique dans la procédure de l'examen médical, à l'incompétence du gouvernement pour prendre semblable décision, à l'absence de consultation préalable de la Section de législation du Conseil d'Etat.

Par son arrêté n° 48 rendu le 20 mai 1949, la Section d'administration du Conseil d'Etat a décidé l'annulation de l'arrêté du Régent du 30 août 1948. Suivant en cela une pratique normale en matière juridictionnelle, le Conseil d'Etat, avant d'aborder le fond, a examiné la régularité formelle de l'acte. L'arrêté du Régent a, par conséquent, été annulé par application de la loi du 23 décembre 1946, pour défaut de consultation préalable de la Section de législation du Conseil d'Etat. Depuis le 23 août 1948, en effet, le gouvernement était légalement tenu de soumettre à cet avis ses projets d'arrêté à caractère organique ou réglementaire.

D'aucuns ont considéré, à la suite de cette annulation, que l'irrégularité formelle de l'arrêté était bien peu de chose en regard des intérêts engagés par ses dispositions. Certes, la santé des étudiants est un bien considérable et les plus grands efforts méritent d'être faits pour la préserver. Mais il est d'autres biens encore, dont l'importance l'emporte sur la santé même, et la régularité des opérations qui conduisent à l'adoption d'une règle de droit est destinée à protéger l'homme, autant que faire se peut, contre l'arbitraire des gouvernants.

L'obligation de consulter la Section de législation du Conseil d'Etat, préalablement à l'adoption de certains arrêtés, est un mécanisme institutionnel destiné, parmi d'autres, à garantir au citoyen le bénéfice d'une activité gouvernementale et administrative plus respectueuse du droit. Et c'est là, peut-être, l'un des premiers en importance parmi les biens humains.

La consultation préalable du Conseil d'Etat doit permettre à la Section de législation de vérifier, quant au fond, la valeur des dispositions projetées en se plaçant au point de vue du droit, c'est-à-dire au point de vue du respect de la personnalité humaine tel qu'il est garanti par les règles en vigueur dans le système politique national. En l'espèce, on l'a vu, cette vérification de la valeur juridique des dispositions prescrivant un examen médical obligatoire des étudiants eut été particulièrement opportune.

Ainsi, un examen superficiel peut faire penser qu'une annulation d'arrêté pour défaut de consultation préalable de la Section de législation du Conseil d'Etat, conformément aux prescriptions légales, serait une pure question de forme. Certes, *par rapport au problème de fond posé par les dispositions de l'arrêté*, en l'espèce la protection de la santé des étudiants, la régularité des opérations dans l'adoption de l'arrêté apparaît comme une pure question de forme. Mais *par rapport* à ce problème seulement. Car en réalité, l'accomplissement des formalités prescrites à ceux qui exercent une part quelconque d'autorité, pour leur permettre d'imposer des obligations aux citoyens, est, lui aussi, une question de fond. C'est une question de fond en ce qui concerne l'exercice du pouvoir. Une saine distribution des compétences de gouvernement exige que n'importe qui ne puisse prendre n'importe quelle décision — fût-elle la meilleure — n'importe quand et de n'importe quelle manière. Si la dictature consiste dans la confusion des pouvoirs, il importe peu que ce soit entre les mains d'un homme ou d'une bureaucratie impersonnelle. La démocratie consiste

précisément dans la définition et le respect d'une saine distribution des compétences.

Par suite de l'arrêt d'annulation rendu par le Conseil d'Etat, l'examen médical des étudiants est actuellement redevenu facultatif.

Mais on peut être certain que le conflit réglé par cet arrêt, sera, comme il arrive le plus souvent, une occasion de progrès. Le problème sera certainement repris et des solutions plus mûres seront découvertes. Mais, par une autre voie qui nous paraît plus favorable encore, ce conflit peut avoir les plus heureux effets. Rarement question d'intérêt universitaire fut plus discutée parmi les étudiants et leurs libres associations. Il faut s'en réjouir. La discussion est la source du progrès des esprits. Ce fut l'occasion pour les étudiants de prendre une conscience plus claire de leurs devoirs et de leurs responsabilités personnelles en matière de santé.

Il serait beau qu'après avoir montré le souci le plus désintéressé du respect du droit et de la personnalité, les étudiants, par une action mutuelle d'exemple et de persuasion, aussi discrète qu'il convient en pareille matière, se convainquent de leurs devoirs et se déterminent, en songeant à leurs familles actuelles et à leurs foyers futurs, comme à leurs compagnons d'études, à respecter comme une tradition universitaire des plus sacrées la pratique de l'examen médical au seuil des études.

Toute obligation cessé d'être un « problème » quand, déjà, elle est spontanément et généralement acceptée par le milieu intéressé.

René Clémens.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Personalia

Mademoiselle Simone d'Ardenne, professeur ordinaire à la section de Philologie germanique, vient d'être désignée, par un vote unanime de ses collègues, pour exercer les fonctions de « doyen ». A notre connaissance, c'est la toute première fois, dans les annales universitaires de notre pays, que le féminisme peut inscrire à son actif cette conquête. Est-il besoin de dire que chacun s'en félicite, et que la famille universitaire liégeoise souhaite à Mlle d'Ardenne un brillant et heureux décanat ? La question du titre qu'il convient de décerner à notre distinguée collègue ne laisse pas d'être embarrassante. « Doyen » a bien un féminin : « doyenne », mais qui ne s'emploie guère que pour désigner la supérieure dans certaines communautés religieuses. Mlle d'Ardenne a d'ailleurs résolu le problème; elle signe les lettres qu'elle adresse depuis la rentrée académique : le Doyen.

M. Fernand Vercauteren vient d'être appelé, par le Conseil d'Administration de l'Academia Belgica, à prendre la succession du distingué romainiste le professeur De Visscher en qualité de directeur de cette importante

fondation. Pareil choix fait honneur à M. Vercauteren et à notre Université. Déjà secrétaire de l'Institut historique belge de Rome, l'élève d'Henri Pirenne saura maintenir dans la Ville éternelle la tradition d'un Godefroid Kurth.

F. D.

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

M. H. Malchair, chargé de cours, a été nommé directeur de l'Ecole Normale Moyenne de Nivelles.

M. F. Picard, chargé de cours, a été nommé, à titre définitif, directeur général de l'Enseignement de la Ville de Liège.

MM. E. Lobet, R. Pasquasy et R. Piret, chargés de cours, ont représenté l'Institut au IX^e Congrès international de Psychotechnique à Berne (12-17 septembre 1949), où ils ont fait les communications suivantes : M. E. Lobet, Etude de la valeur économique des gestes professionnels; M. R. Pasquasy, L'orientation professionnelle en Belgique; M. R. Piret, Contribution au perfectionnement de l'appareillage psychotechnique, notamment pour la sélection des travailleurs de l'industrie métallurgique.

FACULTÉ DE DROIT

Séance d'accueil aux étudiants

Fidèle à ses traditions, la Faculté de Droit a reçu ses étudiants en une séance d'accueil qui a eu lieu à la Maison des étudiants le mercredi 19 octobre. Cette séance, présidée par M. le Doyen Georges Dor, a eu le même vif succès que les années précédentes. Elle permit aux étudiants présents d'obtenir des conseils et des éclaircissements sur le sens et l'orientation de leurs études, sur la combinaison de leurs études avec celles des licences, sur les diverses carrières auxquelles elles peuvent les conduire et sur les diverses institutions universitaires, telles que le Cercle des Bourses, le Service Social, les Œuvres estudiantines, etc... A la fin de la séance, les conversations particulières où se mêlèrent professeurs et étudiants rapprochèrent encore, en un contact plus étroit, les maîtres et les nouveaux élèves de la Faculté.

Congrès des économistes de langue française

Les réunions annuelles des économistes de langue française se sont tenues à Paris les 30 et 31 mai 1949.

MM. Paul Harsin, René Clémens et Paul Lambert, professeurs à l'Université de Liège y ont pris part. M. Paul Lambert y fit un rapport très apprécié sur « Epargne et investissement ».

FACULTÉ DES SCIENCES

Inauguration du Musée Léon Fredericq

L'inauguration du Musée Léon Fredericq, en la Tour de Botrange, a eu lieu le 16 juillet 1949 en présence de nombreuses personnalités et d'une foule considérable.

Cette cérémonie champêtre avait attiré, sur le plus haut sommet du pays, de très nombreux représentants de l'Université de Liège, des représentants des Administrations publiques et de nombreux amis de la Nature.

Elle coïncidait, jour pour jour, avec le 25^e anniversaire de la création de la Station scientifique universitaire des Hautes Fagnes, au Mont-Rigi, ouverte le 16 juillet 1924 par MM. Léon Fredericq, Marcel Dehalu et Raymond Bouillenne.

Ce fut l'occasion d'évoquer la noble figure de celui qui donna son nom au Musée et qui l'attacha avec autorité aux travaux scientifiques appelés à faire des Hautes-Fagnes un haut lieu d'études et de recherches, fréquenté par les savants de notre pays et de l'étranger, ainsi que par de nombreux étudiants.

Ce fut également l'occasion de saluer M. M. Dehalu, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Liège, qui, à l'époque, avait contribué avec enthousiasme à l'édification du laboratoire.

Ce laboratoire, détruit pendant la guerre, a été reconstruit en 1947. Les Collections de son Musée ont été reconstituées et amplifiées. Et pour leur donner la place appropriée à l'utilisation de tous ceux qui s'intéressent aux sciences naturelles dans les Hautes-Fagnes, elles ont été transférées dans une annexe de la Tour de Botrange qui se trouvait dans le voisinage immédiat.

Botrange est une place idéale. Déjà en 1939 et en 1940, des négociations avaient été poursuivies entre la commune de Robertville et l'Université de Liège pour construire, à côté de la tour, un bâtiment nouveau afin d'y abriter les riches Collections de la Station. Tout fut interrompu par la guerre.

Comme en 1945, la Tour de Botrange et ses annexes étaient demeurées libres d'occupation et que les locaux étaient pratiquement intacts, le projet de 1939 fut repris. C'est la Tour de Botrange et ses annexes qui ont été aménagées de manière à recevoir les Collections du Musée de la Station.

Mais, en outre, un accord fut conclu entre l'Université de Liège et l'Institut Royal Météorologique afin de réaliser l'installation d'une Station Météorologique et de Synoptique de premier ordre.

A Botrange, le Musée Léon Fredericq sera accessible pendant toute l'année et son entrée sera gratuite.

Au cours de la réunion du 16 juillet, M. le professeur Bouillenne, directeur de la Station Scientifique et du Musée Léon Fredericq, remercia tous ceux qui épaulèrent le projet de transférer le Musée à Botrange.

Il rappela le souvenir de M. l'administrateur-inspecteur Duesberg qui avait proposé le rachat des bâtiments par l'Etat, en complet accord avec les anciens recteurs : les professeurs Graulich et Braas, et signala que M. H. Fredericq, recteur de l'Université de Liège, a signé récemment la convention intervenue entre l'Université et la commune de Robertville.

M. Bouillenne remercia aussi très chaleureusement M. P. Horion, administrateur-inspecteur et M. L. Lacomble, conservateur général, pour leur efficace intervention.

Il rendit hommage à M. M. Laloux, président du Conseil de Gestion du Musée Léon Fredericq et à M. P. Deuse, assistant à l'Université de Liège, faisant fonction de conservateur.

Il remercia enfin les généreux donateurs qui enrichirent les collections et notamment la commune d'Ans qui a confié au Musée une partie de la collection célèbre de Gérard-Filot.

Après avoir fait remarquer combien un tel Musée, accessible librement au public, est utile et intéressant, M. Bouillenne se réjouit de voir que M. J. Leclercq, gouverneur de la province de Liège, MM. les commissaires d'arrondissement Bisot et Hoen ainsi que l'administration communale de Robertville, Sourbrodt et Ovifat, s'associent avec une compréhension extrêmement sympathique à une telle réalisation; et en terminant, il déclare qu'il reste encore à accomplir le vœu qu'avait formulé ce grand belge qu'était Léon Fredericq : « Compléter l'œuvre du laboratoire et du » Musée par la mise en réserve d'un vaste territoire de Fagnes qui puisse » servir à l'éducation esthétique et scientifique des générations qui nous » suivent. Il faut doter ce territoire d'un statut de protection, sous la forme » d'une administration de Parc national afin que soit sauvegardé, en outre, » le capital hydrologique que représente les tourbières ».

Après le discours de M. Bouillenne, M. J. Leclercq, gouverneur de la province de Liège attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de notre réserve d'eau à l'Est. Il déclare la province acquise au projet d'un Parc national et émet l'espoir de voir bientôt l'acquiescement des communes intéressées. M. L. Malet apporte l'accord et l'hommage de l'Institut Royal Météorologique, au cours de cette manifestation qui prélude à l'installation de la nouvelle station à laquelle collaborera le distingué climatologiste M. Poncelet. Le Chevalier Braas, pro-recteur, président de l'Association sans but lucratif, les « Amis du Musée Léon Fredericq », après avoir rappelé l'œuvre des premiers pionniers de la Station du Mont-Rigi, MM. L. Fredericq, M. Dehalu et R. Bouillenne, s'attache à démontrer que nos Fagnes sont une des régions naturelles les plus intéressantes de l'Europe et que la Belgique à l'exemple de toutes les nations, doit sans tarder y créer un Parc national.

Enfin, M. H. Fredericq, recteur de l'Université de Liège, fit valoir les réalisations de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences naturelles. Il mit l'accent sur l'importance du Musée, qui porte le nom de son père, tant au point de vue scientifique qu'éducatif. Au nom de la famille, il remercia les organisateurs et déclare le Musée ouvert.

C'est l'arrière-petit-fils de Léon Fredericq revenu du Maroc qui a coupé le ruban symbolique, livrant ainsi à la curiosité des personnes présentes les richesses d'un Musée régional particulièrement intéressant.

Un goûter, en plein air, clôtura la journée.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

La collection des moteurs d'avions, don de l'Armée américaine à l'Université de Liège

Le 10 octobre, à l'Institut de Mécanique du Val-Benoît, a eu lieu l'inauguration de la plaque commémorant la remise de la collection de moteurs d'avions au Patrimoine de l'Université de Liège par l'armée américaine.

MM. le Recteur de l'Université, l'Administrateur-Inspecteur, les Doyens des Facultés, les membres de la Commission administrative du Patrimoine, les professeurs de la Faculté des Sciences Appliquées, le professeur E. Witmeur et M. E. Witmeur Jr, honoraient de leur présence cette cérémonie.

M. le recteur Fredericq souhaite d'abord la bienvenue au Colonel et à Mrs. Fulwider. Les citoyens des Etats-Unis, dit-il en substance, ont toujours manifesté la plus vive sympathie à l'égard du peuple belge. Ils professent aussi un grand respect pour les valeurs intellectuelles. De cette double tendance sont nées ces bienfaisantes fondations, comme la Belgian American Educational Foundation, la Fondation Universitaire, la Fondation Franqui, qui visent à développer, en même temps que les échanges culturels entre la Belgique et les Etats-Unis, la vie intellectuelle en Belgique.

Aujourd'hui, l'Université de Liège est la bénéficiaire d'une nouvelle libéralité américaine. Grâce à l'intervention du colonel Fulwider et à l'entremise désintéressée de M. E. Witmeur, elle a le privilège de pouvoir prendre possession d'une riche collection de moteurs d'avions dont l'étude sera du plus haut intérêt pour les étudiants de la section des Constructions aéronautiques. L'Université tient à exprimer toute sa reconnaissance à l'Armée de l'air des U. S. A. et au colonel Fulwider pour ce don magnifique que nous acceptons comme un nouveau témoignage de l'amitié belgo-américaine.

Après le discours de M. le Recteur, le professeur D. Jacovleff prend la parole. Il souligne l'importance du don reçu tant par sa valeur quantitative (27 moteurs de tous les types, plusieurs centaines de pièces détachées), que par sa valeur qualitative (la majorité des pièces sont découpées, ce qui permet leur examen complet).

En quelques mots, il expose l'utilité de la collection pour l'enseignement universitaire du pays : d'une part, le développement rapide de l'aviation civile en Belgique et dans la Colonie exige les services de plusieurs dizaines d'ingénieurs, parmi lesquels un grand nombre sortis de l'Université de Liège, et de techniciens; d'autre part, le moteur d'avion condense en lui, sous les formes les plus complexes, tous les problèmes qui se posent au moteur à combustion interne en général.

Le professeur D. Jacovleff rend ensuite hommage à la générosité du colonel Fulwider, à la bienveillance des autorités académiques qui ont donné tout leur appui à la mise au point de l'immense matériel, à l'initiative de M. E. Witmeur Jr, collaborateur du colonel à l'époque, qui a suggéré la donation, ainsi qu'à M. D. Papageorges, assistant aux cours des moteurs, dont le dévouement a permis de transformer l'ensemble imposant de la collection en un véritable musée.

En terminant, le professeur D. Jacovleff exprime au colonel Fulwider et à tous ceux qui ont si généreusement aidé à l'établissement de la collection, une profonde et sincère gratitude.

Le colonel Lawrence S. Fulwider vient ensuite exprimer l'admiration de son pays pour l'initiative et l'énergie dont a fait preuve l'Université dans sa restauration, et sa joie personnelle d'avoir pu y contribuer.

Passant rapidement et fort modestement sur la générosité et la hardiesse de sa propre initiative, il se plaît à souligner le rôle joué par M. E. Witmeur, son ami et collaborateur d'alors.

« Cette donation, dit-il en terminant, doit être considérée comme un témoignage d'amitié, offert par le peuple d'une nation à celui d'une autre nation; et ce geste va contribuer encore à cimenter les relations de bonne compréhension, qui depuis longtemps les unissent. »

Après le discours du Colonel, M. le Recteur découvre la plaque et l'assistance parcourt les locaux où est placée la collection, l'atelier et le laboratoire de moteurs.

La visite se termina, par une réception intime.

Nominations

M. le Docteur G. Coppée est chargé du cours d'hygiène de l'Aviation.

M. E. Leclerc est nommé professeur ordinaire à la date du 1^{er} octobre 1948.

M. Calembert, chargé de cours à la Faculté des Sciences, est attaché à la Faculté des Sciences Appliquées.

M. Guérin, Inspecteur Général des Mines, est chargé du cours de Prévention des accidents miniers.

Distinctions scientifiques

M. P. Fourmarier Senior, professeur émérite à la Faculté, a été nommé docteur *honoris causa* des universités de Grenoble et de Genève.

M. André Jorissen, ancien chef de travaux à la Faculté, a obtenu, avec grande distinction, le grade de docteur en sciences appliquées, après avoir présenté une thèse intitulée « Contribution à l'étude des pertes de charge continues dans les conduites circulaires ». Il a été nommé Associate Professor of Civil Engineering au Pennsylvania State College, U. S. A.

Distinctions honorifiques

Ont été promus commandeur de l'ordre de Léopold : M. le professeur de Marneffe; officier de l'ordre de Léopold : M. le professeur Dacos; chevaliers de l'ordre de Léopold: MM. les professeurs Frenay et Labasse; commandeurs de l'ordre de la Couronne: MM. les professeurs Batta, Gillet, Puters, Thyssen; officier de l'ordre de la Couronne : M. le professeur Spronck; chevaliers de l'ordre de la Couronne: MM. Pirard, Agrégé à la Faculté, Leloup et Dunski, Chefs de Travaux, Pietteur, appareilleur retraité; officier de l'ordre de Léopold II : M. H. Louis, titulaire d'un cours libre à la Faculté; chevalier de l'ordre de Léopold II : M. Massonnet, chargé de Cours.

La Médaille Civique de Première Classe a été décernée à MM. les professeurs Danze et Bidlot et à M. Dantine, chef de Travaux.

M. le professeur F. Campus a obtenu la Médaille Commémorative 1940-1945 avec sabres croisés et le lion Belgique.

M. Sluys, chargé de cours, a obtenu la Medal of Freedom avec palmes.

CENTRE INTERFACULTAIRE D'ÉTUDES COLONIALES

La Compagnie Maritime Belge du Congo, qui a déjà offert en 1949 un voyage gratuit Anvers-Matadi à deux étudiants de notre Université, vient d'accorder un troisième voyage gratuit jusqu'au Congo belge et retour. Le bénéficiaire en est M. Clément Dessart, diplômé Docteur en droit de notre Université en 1949.

Le professeur Michel Legraye vient d'effectuer une mission d'études minières au Kivu.

En sa qualité de vice-président de l'Institut de Recherches Scientifiques en Afrique Centrale, il a visité les centres scientifiques de cet Institut à Uvira (Kivu) et à Astrida (Ruanda).

M. Legraye a représenté le Centre Interfacultaire d'Études Coloniales de l'Université de Liège au Congrès des Ingénieurs de la France d'Outre-mer qui s'est tenu à Paris du 1^{er} au 10 octobre.

CENTRE INTERFACULTAIRE DU TRAVAIL

La première année du Centre a vécu : elle n'a pas déçu les espoirs qui accompagnaient sa naissance.

Le nombre autant que la diversité des enseignements qui sollicitent l'attention des étudiants ont décidé la plupart d'entre eux à scinder leurs études en deux épreuves.

Deux mémoires de fin d'études ont cependant été élaborés dès cette année; ils sont consacrés à l'examen de problèmes posés par les accidents du travail.

Au seuil de l'année académique 1949-1950, une séance d'accueil aux étudiants a eu lieu le mercredi 28 septembre 1949. Elle souligna une fois encore l'opportunité de réunions qui, excluant tout vain formalisme, rapprochent de leurs professeurs, étudiants de la première heure et nouveaux inscrits.

Tandis que M. le professeur Lambert précisait l'organisation des études, M. le professeur Chantraine, vice-président du Conseil, situa l'existence du Centre interfacultaire du Travail dans le cadre des enseignements universitaires et souhaita vivement la collaboration des diverses disciplines scientifiques en vue de la promotion des problèmes du travail.

Dans le cadre des activités du Centre, M. le professeur Horion organise des « Entretiens post-universitaires de Droit Social ».

Réservés aux docteurs en droit et licenciés en sciences sociales, ils associent les anciens de l'Université : praticiens et théoriciens du droit, à l'étude en équipe des problèmes chaque jour plus complexes que rencontre le droit du travail.

Pour répondre aux suggestions émises par les participants, les premiers travaux porteront sur la législation actuelle en matière de vacances annuelles des travailleurs, sur la réforme de la sécurité sociale et réserveront à la jurisprudence la plus récente un examen critique.

S. D.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Bruxelles

Nominations dans le personnel enseignant. — *A la Faculté de Philosophie et Lettres*, ont été élevés à l'honorariat à partir de l'année académique 1949-1950, MM. les professeurs Dupréel et Pergameni; MM. les chargés de cours, A. Baiwir et S. Decoster ont été élevés à l'Ordinariat à partir de l'année académique 1949-1950; MM. les chargés de cours, A. de Bersaques et P. Gilbert ont été élevés à l'extra-ordinariat à partir de la même année académique; Mlle J. Croissant a été nommée chargée de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951 (exercices didactiques; la méthodologie spéciale du Programme d'agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur, section de Philosophie, Histoire de la philosophie ancienne); M. E. Janssens a été nommé titulaire du cours d'Histoire de la Géographie pour la même période, avec le titre de chargé de cours.

A la Faculté des Sciences, M. Gilliard a été nommé professeur associé; M. R. Defay, chargé de cours, a été autorisé à faire un cours libre intitulé « Tension superficielle et absorption » pendant l'année académique 1949-1950; M. J. Stengers a été chargé du cours « Histoire du Congo belge » (licence en sciences géographiques) avec le titre de suppléant de M. le professeur Van Kalken.

A la Faculté de Droit, M. F. Dumon a été chargé, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951, du cours de « Procédure pénale comparée » avec le titre de chargé de cours.

A la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques, M. J. Lespès, professeur à la Faculté de Droit, a été nommé titulaire du cours d'Institutions Administratives comparées; M. le chargé de cours Plisnier a été élevé à l'Ordinariat. Ont été nommés chargés de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951 : MM. J. P. Harroy (Economie Sociale), G. Gorioly (Histoire des doctrines sociologiques), J. Stengers (Histoire du Congo belge; Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens). MM. les professeurs G. De Leener et L. François ont été élevés à l'honorariat. M. R. Olbrechts a été nommé Président du Comité de Direction de l'École de Commerce à partir de l'année académique 1949-1950. M. le professeur E. Dupréel a été chargé pendant l'année académique 1949-1950 des enseignements suivants : Sociologie générale

(candidature en Sciences sociales); Etude approfondie de questions de Sociologie (licence en Sciences Sociales). M. le professeur Van Langenhove F. a été déchargé, à sa demande, des enseignements suivants : Régime économique de la Belgique, Economie sociale et le séminaire correspondant : Etude approfondie de questions d'Economie Sociale.

A la *Faculté des Sciences Appliquées*, M. A. Puissant a été nommé professeur honoraire à l'Institut d'Urbanisme; M. R. Goldstein a été nommé Maître de Conférence à l'Institut d'aéronautique (Droit aérien, Principes de Droit et règlements relatifs à la navigation aérienne) pour les années académiques 1949-1950 à 1950-1951.

A l'*Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, M. P. Wittek a été nommé professeur agrégé à l'Institut et M. A. Abel chargé de cours ad intérim pendant l'année académique 1949-1950 (Langue arabe; Explication approfondie d'un auteur arabe).

A l'*Institut Jules Bordet*, M. le docteur Claude a été nommé directeur des services scientifiques de l'Institut Bordet, et membre du Conseil Scientifique du dit Institut.

Création d'une Section de Sciences psychologiques et d'une licence en Orientation et Sélection professionnelles. — L'Université Libre de Bruxelles vient de créer un enseignement de sciences psychologiques et d'orientation et sélection professionnelles.

Elle confère dorénavant les grades de candidat en sciences psychologiques, de licencié et docteur en Sciences psychologiques et de licencié en Orientation et Sélection professionnelles.

Pour s'inscrire comme élève régulier en candidature en sciences psychologiques, il faut être porteur d'un certificat d'humanités anciennes ou modernes scientifiques complètes ou d'un diplôme de licence en sciences pédagogique.

Les candidats non porteurs d'un de ces diplômes ou certificats satisferont à une épreuve d'admission.

La collation du grade de licencié en orientation et sélection professionnelles est subordonnée à la possession du diplôme de licencié en sciences psychologiques et à l'accomplissement d'un stage de 300 heures dans des services universitaires d'orientation ou de sélection professionnelle, d'après les indications de l'école.

L'examen pour le grade de licencié en orientation et sélection professionnelles peut être subi en même temps que l'examen pour le grade de licencié en sciences psychologiques.

Cours de vacances. — Des cours de vacances de langue et de littérature françaises se sont ouverts cette année dans les locaux de la Faculté de Philosophie et Lettres.

La séance d'ouverture à laquelle participèrent des membres des Corps diplomatique et enseignant a donné l'occasion aux divers conférenciers de souligner l'importance de Bruxelles comme centre de diffusion de la culture française.

Un cours de perfectionnement sur les Turbines à gaz. — La Faculté des Sciences Appliquées de l'Université Libre de Bruxelles a organisé du 17 juin au 1^{er} juillet un cours de perfectionnement pour ingénieurs, consacré aux turbines à gaz. Ce cours comporta 7 leçons données par M. A. Jammotte, chargé de cours à l'Université : une leçon d'introduction intitulée Turbines à gaz pour avion et propulsion par réaction, et six leçons spéciales consacrées aux divers cycles de turbines à gaz, aux turbo-réacteurs et aux turbo-propulseurs pour avions.

Ces leçons eurent lieu dans les locaux de la F. N. à Herstal (Liège).

Université de Gand

Nominations. — M. C. Uyttersprot, docteur en philosophie et lettres, agrégé à la Faculté de Philosophie et Lettres, est nommé chargé de cours à la dite faculté.

M. P. Vandenhoute, docteur en histoire de l'art et d'archéologie, est nommé chargé de cours à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.

M. P. Lambrechts, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège est nommé professeur ordinaire à la dite Faculté de l'Université de Gand, à partir du 5 novembre 1948.

Sont nommés chargés de cours à la Faculté de Médecine : le docteur J. François, agrégé de l'Enseignement supérieur, le docteur Remouchamps et M. Braeckman, pharmacien et docteur en sciences pharmaceutiques.

MM. Nys, ingénieur-mécanicien, De Winne, ingénieur-mécanicien et ingénieur des constructions navales et J. Eeckhout, ingénieur chimiste, docteur en sciences appliquées, chef de travaux au laboratoire de chimie analytique, sont nommés chargés de cours à la Faculté des Sciences.

Promotions. — M. J. Limpens et M. Spanoghe, chargés de cours à la Faculté de Droit, y sont nommés professeurs ordinaires.

Sont nommés professeurs ordinaires à la Faculté des Sciences, MM. les chargés de cours L. De Coninck, W. De Keyser, E. Loones, R. Tavernier, A. Van de Putte, G. Van Grembergen et A. Van den Meersche.

Sont nommés professeurs ordinaires à la Faculté de Philosophie et Lettres, MM. les chargés de cours H. Bouchery, W. Couvreur, J. Dhondt, M. Dumont, J. Duverger, A. Scharpe, C. Verlinden et A. Van de Vyver.

M. F. De Smidt, chargé de cours, est nommé professeur près l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie et MM. U. Stuyck et R. Vanalderweireldt, chargés de cours, sont nommés professeurs à l'École supérieure des Sciences commerciales et économiques.

MM. G. Peeters et A. Willems, chargés de cours à l'École de Médecine vétérinaire y sont nommés professeurs.

Le titre honorifique de professeur à la Faculté de Droit est accordé à M. A. Mast, chargé de cours; le titre honorifique de professeur à la Faculté de Médecine est accordé à MM. J. Vercoullie, J. Verbrugge et F. Eeman, chargés de cours.

M. J. Fautrez, chargé de cours à la Faculté de Médecine y est nommé professeur ordinaire.

M. H. Van de Weerd, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres est admis à l'éméritat, à partir du 5 novembre 1948.

Doctorat honoris causa. — Le professeur N. Goormaghtigh, recteur de l'Université de Gand, a été nommé docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine de l'Université de Lille et du Queen's University de Belfast.

Le professeur V. Van Straelen de l'Université de Gand, a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Caen.

Le professeur C. Heymans, de l'Université de Gand, a été nommé docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine de l'Université de Montevideo.

Décès. — L'Université de Gand, au cours de l'année académique 1948-1949 a déploré la mort de MM. Hubert Van Houthe, professeur ordinaire émérite de la Faculté de Philosophie et Lettres; Odilon-Pascal Van der Linden, professeur ordinaire émérite de la Faculté de Médecine; Constant Wasteels, professeur ordinaire émérite de la Faculté des Sciences; Arthur Claeys, professeur ordinaire émérite de la Faculté des Sciences; Fernand Dauwe, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine; Joseph Flachet, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences; Julien Van Cannet, chargé de cours près la Faculté de Médecine; Joseph Hombert, chargé de cours à titre honorifique près la Faculté de Philosophie et Lettres et Tony De Cuyper, docteur en médecine, assistant.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Jeunesse Belge à l'Etranger

La Fondation « La Jeunesse Belge à l'Etranger », 11, rue d'Egmont, Bruxelles, désire recevoir le plus tôt possible, de préférence au début de l'année académique, les demandes de jeunes Belges.

Comme on le sait, la Fondation prête ses bons offices : *a)* à l'établissement de relations épistolaires entre jeunes gens de parler différent; *b)* à l'organisation de séjours dans des familles de parler différent, soit à titre d'échange individuel, de famille à famille, soit à titre d'hôte payant. Elle peut aussi, à la demande des familles belges, inviter de jeunes étrangers à venir séjourner gratuitement chez elles, à titre d'invités; *c)* à l'organisation de séjours dans des camps internationaux et des homes.

F. Closset.

Cercle des Alumni liégeois

Le 5 mai 1949, une réception organisée avec la bienveillante collaboration de M. Froidcœur avait réuni à la Maison des Etudiants un grand nombre d'Alumni ainsi que leurs filleuls, ce qui leur a permis de passer une soirée agréable dans une ambiance des plus sympathiques.

Comme activités futures, les Alumni liégeois seront le 21 novembre prochain les hôtes de M. le professeur Coheur qui, dans son Service de Métallurgie physique, leur fera une démonstration, dont l'intérêt s'avère majeur, du spectrographe à multiplication d'électrons, du compteur de Geiger et du microscope électronique.

Pour janvier 1950, une autre visite de laboratoire aura lieu dans le service de M. le professeur Pauwen.

Prix de la Société belge d'Etudes et d'Expansion

Le Comité Directeur du Cercle des Alumni et la Société belge d'Etudes et d'Expansion ont, selon les statuts du prix précité, constitué comme suit le jury chargé d'examiner les candidatures : M. Paul Harsin, délégué de la S. B. E. E., M. Jules Lespes, président du Cercle, MM. Eugène de Barsy, Charley del Marmol, Paul de Visscher, Guillaume Firket et Jean Steels.

I. R. S. I. A.

Des recherches microbiologiques et chimiques vont être entreprises dans le but d'améliorer les procédés de fabrication du vinaigre.

M. Vivario est chargé de diriger les travaux chimiques comprenant l'unification des méthodes analytiques et l'étude des moyens de déceler les falsifications.

Des recherches pharmacologiques sont poursuivies au laboratoire de chimie sous la direction de M. Baudrenghien avec l'aide de M. Castagne, dans le cadre des activités du centre de recherches des industries du cuir (lutte contre l'hypodermose bovine).

La Vie universitaire dans le Monde

Echanges universitaires

M. A. Desguin, vice-président des Amitiés Belgo-Sud Américaines, nous signale que cette association a reçu du Syndicat Universitaire Espagnol une offre de stage dans une de ses Universités.

Cette offre prévoit l'envoi d'étudiants belges dans des familles espagnoles qui, en échange, enverraient leurs fils dans des familles belges.

Les frais de séjour pour les étudiants des deux pays seraient réduits, de cette façon, au minimum.

Ceux de nos lecteurs que cette information intéresse sont priés de se mettre en rapport avec M. A. Sion, secrétaire général de cette association, 42, avenue du Val d'Or, Bruxelles.

Universitas Belgica

Section Belge de l'I. A. U. P. L.

Dans la période récente, *Universitas Belgica* a eu une activité soutenue, où l'on distingue trois événements principaux :

a) La participation à la Conférence Internationale organisée à Bâle par l'I. A. U. P. L. La Belgique y a été représentée par MM. les professeurs J. Timmermans et O. De Raeymaeker. Signalons à ce propos que la présidence de l'assemblée internationale est actuellement assumée par le professeur Portmann, ancien recteur de l'Université de Bâle et biologiste éminent.

b) L'organisation d'une journée d'études consacrée : 1^o au projet de création d'une Union internationale des Universités; 2^o à l'étude, faite en commun avec les représentants de l'enseignement moyen, du problème de « l'appréciation des étudiants » à la fois dans l'enseignement moyen du degré supérieur et dans les Universités et Etablissements d'enseignement supérieur. Les importants rapports de cette session seront publiés prochainement. Le Bureau d'*Universitas Belgica* prépare un programme substantiel d'activité pour l'année académique qui commence.

c) L'assemblée générale tenue, le 1^{er} octobre dernier, à l'Institut Agronomique de Gembloux. La matinée a été consacrée à la session administrative, au cours de laquelle ont été exposés un rapport sur la Conférence Internationale de Bâle, et ceux du trésorier et du secrétaire général. Celui-ci a, comme de coutume, dressé le bilan des innovations les plus importantes survenues durant l'année académique écoulée en faveur du haut enseignement et de la recherche. L'assemblée a ensuite procédé à diverses désignations. Elle a notamment élu comme président, M. le professeur Georges Smets, ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles, qui est actuellement aussi président de l'Académie Royale de Belgique. Il succède à M. le professeur Charles Hanocq, membre de la même Académie, qui a apporté à Universitas Belgica, depuis sa fondation, les marques de l'intérêt le plus actif. L'après-midi a été consacrée à la visite des installations rénovées de l'Institut Agronomique, sous la conduite de M. le recteur R. Mayné et d'un groupe de professeurs de l'établissement. Cette visite a suscité chez tous la plus vive admiration pour la tenue, l'organisation et le haut niveau scientifique de cette belle institution.

L'Université dans la presse et dans les livres

Universitas Belgica (I. A. U. P. L.) « Communication V », mars 1949. — Ce numéro de la revue contient le rapport présenté au Conseil National d' « Universitas Belgica », des activités de la Conférence universitaire internationale d'Utrecht (réunie en août 1948 sous les auspices de l'Unesco), par M. Omer De Raeymacker, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain, et délégué belge à la conférence.

A côté de lacunes qu'il souligne dans l'organisation de la conférence, M. De Raeymacker se plaît à noter l'atmosphère franchement sympathique de celle-ci, et les intéressants échanges de vue dont elle fut l'occasion — spécialement pendant les réunions privées entre les délégués universitaires des pays du pacte de Bruxelles —. Abordant ensuite l'examen des travaux de la conférence, le rapporteur note les nombreux problèmes — trop nombreux, à son sens, pour pouvoir être traités en profondeur et avec la préparation suffisante — qui furent étudiés dans le cadre des cinq rubriques suivantes : l'évolution du rôle des Universités; le niveau des études universitaires; le financement des Universités et l'aide aux étudiants; l'enseignement universitaire et la compréhension internationale; les moyens de développer la coopération internationale entre les Universités.

En terminant, M. De Raeymacker se déclare satisfait de cette « large prise de contact » entre délégués universitaires de plus de trente pays, et des quelques conclusions pratiques qu'il fut possible de tirer de la conférence, et qui contribueront « à favoriser la compréhension internationale sur le plan des idées ».

« Université », 1948-49, nos 2, 3 et 4, 1949-50, n^o 1. — L'équipe d'étudiants groupés autour d'*Université* continue ses efforts. On lira au fil de ses publications « L'orientation professionnelle à l'Université » par Georges Pholien, « Réquisitoire contre l'enseignement moyen » par Jean Schlag, et « A propos d'un réquisitoire contre l'enseignement moyen » par Paul Minon. « La réforme des études juridiques » par Victor Gothot Jr, un éditorial « Non ! les étudiants ne sont pas les avocats de la tuberculose ! ». On notera aussi un article de M. André Buttgenbach, secrétaire de notre association : « Une Université d'Etat a-t-elle besoin d'amis ? ».

« Echanges », février et mai 1949. — L'Association des femmes universitaires catholiques a entrepris la publication d'un bulletin trimestriel dans le but de faciliter et d'encourager les échanges sur les thèmes qui leur tiennent à cœur en leur triple qualité de femmes, d'universitaires et de catholiques.

L. KOPELMANAS, **Le Centre national de la recherche scientifique et les problèmes actuels de la recherche française**, dans la *Revue Socialiste*, Paris, Rivière, 1949. — L'auteur, qui est maître de recherches au C. N. R. S., définit ici ce qu'est en France le Centre national de la recherche scientifique, créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945, et pose le problème de son action : mécénat ou planification ? Il rencontre à cette occasion les grands problèmes actuels de la recherche française.

E. L'EBET, **L'orientation professionnelle en Belgique**, Extrait de la *Revue internationale du travail*, B. I. T., Genève, 1948. — Cet article appartient à une série de monographies, publiées par la Revue internationale du travail sur l'orientation professionnelle dans les différents pays. L'auteur, qui est Directeur du Service de l'orientation professionnelle au Ministère de l'Instruction Publique et Chargé de Cours à l'Université, met en lumière les caractéristiques du système appliqué en Belgique et les résultats enregistrés au cours des dix dernières années.

Union Fédéraliste Interuniversitaire (U. F. I.), Rapports, motions, statuts adoptés par le Congrès constituant de Strasbourg, 10-13 avril 1949. — L'Union Fédéraliste Interuniversitaire (1) est née, en octobre 1948, de la fusion de deux organisations : « le Comité d'initiative pour l'U. F. I. » sous la présidence de M. Mouskhely en France, et « le Mouvement Fédéraliste Universitaire » présidé par un étudiant en droit, M. Rencki, à Fribourg.

Elle tint à Strasbourg en avril 1949, une assemblée générale, au cours de laquelle furent élaborés ses statuts.

Le but social de l'U. F. I., tel qu'il est défini dans ces statuts est « de susciter entre les universitaires une conscience fédéraliste par tous les moyens adaptés, et surtout d'entreprendre, de stimuler, de coordonner et de diffuser les études objectives relatives aux questions fédéralistes qui préparent la formation d'une Fédération Européenne, éléments constitutifs d'un monde uni; d'intensifier et de favoriser les relations entre les universitaires européens, en particulier par des voyages d'étudiants; d'organiser des rencontres et des correspondances personnelles de membre à membre. »

L'organisation de l'U. F. I. repose essentiellement sur les « Centres Universitaires », formés au sein des Universités. Un « Bureau d'Etudes » est chargé de « promouvoir, de coordonner et de diffuser les études sur le fédéralisme ».

(1) Secrétariat Général, 39, Boulevard Malesherbes, Paris VIII^e.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Les échecs aux examens universitaires de première candidature, Enquête faite parmi les professeurs de l'Université de Liège, membres des jurys d'examens de première année.....	3
Réponses de MM. les professeurs de la Faculté de Philosophie et Lettres :	
A. Severyns	6
S. Etienne	9
J. Hubaux	10
J. Paulus	12
F. Desonay	15
A.-L. Corin.....	18
P. Harsin.....	21
Réponses de MM. les professeurs de la Faculté des Sciences :	
M. Guillemin	26
L. Godeaux	27
A. Hautot	29
G. Gueben	33
H. Brasseur.....	34
M. Dubuisson	37
Conclusions	41

La Vie de notre Association

Les étudiants et les anciens étudiants de l'Université de Liège, qui ont donné leur vie pour que nous vivions.....	47
Erection du Mémorial universitaire aux morts de la guerre.....	48
Les « Amis de l'Université » et la vie coloniale.....	48

La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ	49
In memoriam : le professeur Alexandre Laviolette.....	49
In memoriam : le chevalier H. de Winiwarter.....	50
In memoriam : Désiré Rousseau	51

La séance de rentrée	51
Inauguration du Mémorial de la guerre 1940-1945.....	53
Conférences et cours publics de l'Extension universitaire liégeoise...	54
Les conditions d'admission aux études universitaires.....	54
Expériences, réorganisation et désorganisation dans l'enseignement moyen	55
Accords culturels	56
La dénomination d'Université	56
La population universitaire en 1948-1949.....	56
L'examen médical obligatoire, les étudiants et le Conseil d'Etat....	64
LES FACULTÉS	66
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	66
Personalia	66
Institut supérieur de Sciences pédagogiques.....	67
FACULTÉ DE DROIT	67
Séance d'accueil aux étudiants.....	67
Congrès des économistes de langue française.....	67
FACULTÉ DES SCIENCES.....	68
Inauguration du Musée Léon Fredericq.....	68
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	70
La collection des moteurs d'avions, don de l'Armée américaine à l'Université de Liège	70
Nominations	71
Distinctions scientifiques	71
Distinctions honorifiques	71
CENTRE INTERFACULTAIRE D'ÉTUDES COLONIALES	72
CENTRE INTERFACULTAIRE DU TRAVAIL	72

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	74
UNIVERSITÉ DE GAND	76
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT.....	77
Jeunesse belge à l'Etranger	77
Cercle des Alumni liégeois	78
Prix de la Société belge d'Études et d'Expansion.....	78
I. R. S. I. A.	78

La Vie universitaire dans le Monde

Echanges universitaires	79
Universitas Belgica, Section belge de l'I. A. U. P. L.....	79

L'Université dans la presse et dans les livres

Universitas Belgica. « Communication V ».....	81
« Université »	81
« Echanges »	82
L. Kopelmanas, Le Centre national de la recherche scientifique et les problèmes actuels de la recherche française.....	82
E. Lobet, L'orientation professionnelle en Belgique.....	82
Union Fédéraliste Interuniversitaire.....	82

CADILLAC

Oldsmobile

ÉTABLISSEMENTS P. MULLEJANS

21, Rue Paradis, à LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
CAPSULERIES & LAMINOIRS de CHAUDFONTAINE

SIÈGE SOCIAL:
GRAND-ROUTE, 88
CHAUDFONTAINE

TÉLÉ. LIÈGE: 501.64 - 501.68
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
CAPSULERIES CHAUDFONTAINE BELGIQUE

A

CAPSULES EN ÉTAÏN
POUR SURBOUCHAGE
DES BOUTEILLES

C

LAMINOIRS A ÉTAÏN ALUMINIUM ET
PLOMB EN FEUILLES MINCES, BLANCHES,
COLORIÉES, IMPRIMÉES EN UNE OU
PLUSIEURS COULEURS SOUS-COLLÉES.

NOS FABRICATIONS

E

TUBES EN ÉTAÏN, MÉTAL ÉTAMÉ ET
PLOMB POUR PRODUITS PHARMACEU-
TIQUES, DE PARFUMERIE, COLLE,
DISSOLUTION, ETC., ETC.

D

PHOTOGRAVURE - PHOTOS - RETOUCHES
DESSINS - CLICHÉS - TRAITS - SIMILIS
GRAVURE ZINC ET CUIVRE - ATELIER
DE CRÉATION

E

BOÎTES ET RÉCIPENTS EN CARTON
POUR CONFITURES, MIEL, CRÈME, ET
BIDONS TRONCONIQUES POUR HUILES
LICENCE DE LA C^{ie} FRANÇAISE
"MONO-SERVICE"

VIENT DE
PARAITRE



*Tout
homme
cultivé...*

ASPIRE A ETRE
DOCUMENTÉ SUR
LES CONQUETES
EMOUVANTES DE LA
SCIENCE MODERNE

LA COLLECTION "POINTES DE LA SCIENCE"

POINTES DE LA
SCIENCE MET A
LA PORTEE DE
CHACUN DANS
LE LANGAGE DE
TOUS LES JOURS,
LA BEAUTE DES
PERSPECTIVES
SCIENTIFIQUES

LES POINTES AVANCÉES DANS L'INCONNU
MYSTÉRIEUX QUI NOUS ENTOURE, Y SONT
EXPOSÉES EN TERMES FAMILIERS, PAR
LES SAVANTS DE TOUTES NATIONALITÉS

POUR LE PLAISIR ET LA CULTURE DU
PROFANE INTELLIGENT

**OUVRAGES
PARUS**

1 J. G. DAUNT
**LES MYSTERES
DE L'ELECTRICITE**
MAGNETISME, RADIO, RADAR,
MICROSCOPE ÉLECTRONIQUE

3 David S. EVANS
**FRONTIERES DE
L'ASTRONOMIE**

EDITIONS DESOER
LIEGE

2 E. S. DUTHIE
**MOLECULES
CONTRE MICROBES**
LA CHIRIE QUI GUERIT
PERSPECTIVES D'AVENIR

4 T. J. WILLIAMS
**DE L'OPIMUM A LA
PENICILLINE**

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

70 Frs L'EXEMPLAIRE

BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successesseur de René DENIS & Cie

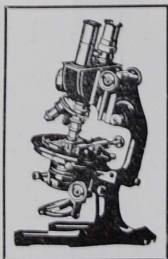


Toutes les opérations de Banque



Téléph. 651.37 - 608.69 14, Place du Roi Albert
(2 lignes)

EM. & P. **BODSON** (P. & F.)
6, QUAI ST-LÉONARD - LIÈGE



**SPÉCIALISTES EN INSTRUMENTS
DE LABORATOIRES**

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA BELGIQUE
LE LUXEMBOURG ET LE CONGO BELGE

DES ATELIERS D'OPTIQUE

C. REICHERT A VIENNE

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 620.22 ~~~~~

LIBRAIRIE

**Fernand GOTHIER**

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Té16 658.75



Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



**Organisation de Ventes Publiques**

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

## DISQUES

JAZZ - CLASSIQUES - CHANTS

### TOURNE-DISQUES

### PHONOS

### CHANGEURS AUTOMATIQUES

PHILCO - GARRARD - THORENS  
VOIX DE SON MAITRE

### RADIO D'APPARTEMENT

PHILCO - PHILIPS - SONICLAIR  
SBR - ULTRA - HMV

### ENREGISTREURS

sur bande au fil d'acier

VENEZ AUDITIONNER  
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS



# Actor

TÉL. :  
601.34-166.46

100, rue Cathédrale, LIÈGE

## La Vieille France

*Cadre unique  
pour*

DINERS,  
BANQUETS,  
etc.

CUISINE SOIGNÉE

OUVERTE  
LE DIMANCHE A MIDI

9, VINAVE D'ILE, 9  
Téléph. 603.62 (prochainement 23.39.16)

## Pour vos OPÉRATIONS

EN BELGIQUE

et

avec l'ÉTRANGER

Adressez-vous à la

# BANQUE DE BRUXELLES

Société Anonyme

300 Sièges, Succursales et Agences dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

**5, Rue Georges Clemenceau**

VENTE ET ACHAT A CRÉDIT  
de Véhicules Automobiles, Voitures,  
Camions, Motos, Matériel Industriel,  
Matériel Agricole.

202 ANNÉES D'EXISTENCE

## NAGELMACKERS Fils & C<sup>o</sup>

Société en Commandite Simple  
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque  
Bourse et Change

Siège Social :  
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains  
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :  
12, Place de Louvain  
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

LIBRAIRIE

## PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

### Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

## Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 184.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE  
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL  
APÉRITIFS DE MARQUE  
CONFORT MODERNE

RESTAURANT

## Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle  
conservée dans son  
style le plus pur



S A L L E S  
pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile  
Ville et Province

LES ÉTABLISSEMENTS

## HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

Succursales : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

Ancienne Firme LAOUREUX et Cie

Anvers, 70, Champ Vleminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

*Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels*

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

*Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.*

*Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie*

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

*Analyseurs de Co et Co<sub>2</sub> chimiques et électriques simples et enregistreurs*

*Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs*

*Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires*

*Machines pour essais physiques des métaux et matériaux*

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés